



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 JUIN 2010

Direction des Affaires Générales,
du Juridique et du Contentieux
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité
Unité Conseil municipal
CMJ/MB/CZ

Le vendredi 25 juin 2010 à 15 heures, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 18 juin 2010, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

APPEL NOMINAL

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, M. Patrick DULBECCO, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

Procurations :

Mme Anne-Marie DUMONT à M. Alain BIGNONNEAU, Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI à M. Henri CHIALVA, Mme Anne-Marie BOUSQUET à Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Edith LHEUREUX à Mme Françoise THOMEL, Mme Agnès GAILLOT à M. Francis PERUGINI, M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. Matthieu GILLI à Mme Jacqueline BOUFFIER, Mme Edwige VERCNOCKE à Mlle Pierrette RAVEL, M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE, M. Denis LA SPESA à M. Gérard PIEL, M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents :

M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI

Présents : 35 / procurations : 12 / absent : 2

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Nathalie DEPETRIS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire : Avant d'écouter la motion du Groupe La Gauche et l'Ecologie je voudrais vous apporter une information parce qu'un certain nombre d'entre vous m'ont interrogé sur l'attitude que nous devons avoir vis-à-vis des inondations dans le Var.

Je tiens à vous faire part de l'information suivante : la Ville d'Antibes et la Communauté d'Agglomération se sont mis en rapport bien sûr avec le Département du Var et en particulier avec la Ville de Draguignan. On a délégué 20 agents de la Ville d'Antibes et de la CASA qui sont partis le lundi 21 en accord avec le Département et la Ville de Draguignan.

Cette équipe d'intervention a été conduite sous l'autorité du responsable du Service de la Protection Civile. Elle était composée de 15 agents du cadre des adjoints techniques, un agent de maîtrise, et d'un second agent de Protection Civile.

On a adressé aussi bien entendu 10 véhicules dont deux hydro cureurs et durant 48 h ce détachement de personnel a participé aux travaux de déblaiement, de ramassage d'encombrants, de pompage et de tout ce que l'on peut imaginer qui était nécessaire sur la Ville de Draguignan.

Par ailleurs, en coordination avec les autres hôpitaux, le Centre Hospitalier s'est associé à cette action d'aide et de secours en accueillant 12 personnes âgées, six à l'EPHAD et six au Centre hospitalier.

Des félicitations et des remerciements nous ont été adressés par la Ville de Draguignan et la Direction de l'Agence régionale de la Santé PACA, pour ces actions de solidarité en faveur des sinistrés.

Pour ma part et je pense me faire l'interprète de tout le Conseil municipal, je tiens à remercier le personnel de la Ville d'Antibes Juan-les-Pins et de la Communauté d'Agglomération de Sophia, et du Centre hospitalier qui ont participé à ces opérations de secours avec un esprit de fraternité et de solidarité exemplaire.

Lors d'un prochain Conseil municipal, je vous proposerai de regarder parce que c'est toujours instructif de se poser la question, quelles mesures nous avons mis en place, si une situation comme Draguignan arrivait sur la Ville d'Antibes pour que nous puissions aussi y répondre de manière efficace.

Bien entendu un certain nombre d'associations m'ont sollicité pour que nous coordonnions une action de solidarité envers les villes du Var et bien entendu nous leur avons donné notre accord et le support logistique pour qu'ils puissent mener ces actions.

Je sais qu'un certain nombre d'entre vous se sont inquiétés, j'ai réfléchi rapidement avec Monsieur le Directeur général des Services et avec le Directeur de l'Hôpital, à la meilleure façon d'agir et finalement il valait mieux recevoir les gens à l'hôpital plutôt que de déléguer des situations d'urgence sur place, compte tenu de la disponibilité et des renforts de sapeurs pompiers présents sur les lieux. Par ailleurs ils avaient besoin surtout de techniciens et de matériels, les bennes de la Casa et les services techniques de la Ville ont apporté leur concours, tel qu'il était demandé, pour qu'il soit en adéquation avec la demande.

Vous n'avez pas de question particulière sur l'aide au Département du Var ?
Si vous avez besoin de précisions complémentaires, les services sont à votre disposition.

Je vais maintenant donner la parole à Madame DUMAS sur la motion présentée par le Groupe la Gauche et l'Ecologie.

00-0 - MOTION CONTRE FERMETURE CLASSES ECOLES ELEMENTAIRES

Madame DUMAS : *La politique d'austérité du gouvernement appliquée à l'Education Nationale frappe de plein fouet notre ville. Avant le CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale) du 24 mars, étaient annoncées 4 fermetures de classe et 1 blocage sur Antibes. (Cela représentait alors plus de 15% des fermetures annoncées dans le département) Après le CDEN où siège M. Roux, adjoint à l'Education, les annonces ne se sont modifiées qu'à la marge puisque seulement 1 fermeture s'est transformée en blocage. Ce blocage n'a d'effet que sur le poste de l'instituteur mais en tout cas pas sur les conditions de travail des enfants.*

Ce sont donc 5 écoles élémentaires (Pont Dulys, Ponteil, Guynemer, Jean Moulin et la Fontonne) qui sont touchées par les réductions budgétaires de l'Education Nationale. Ce sera donc de nombreux enfants de notre ville pour qui les conditions de travail et d'apprentissage vont se dégrader.

C'est pour cela que nous proposons la motion suivante :

« Réuni en séance le 25 juin 2010, le Conseil municipal refuse les fermetures de toutes ces classes et demande à Monsieur Roux, adjoint à l'Education, d'intervenir au plus vite auprès de l'Inspecteur d'Académie pour au moins obtenir la levée des deux blocages en septembre sur les classes de Jean Moulin et de La Fontonne. De plus, les élus attendent de l'Inspection Académique une étude objective des effectifs prenant en compte les perspectives démographiques des quartiers où se trouvent les classes fermées ».

Monsieur le Maire : Comme dans cette motion vous mettez en cause deux fois Georges ROUX et que je sais qu'il n'a pas attendu la motion pour agir, je lui cède la parole.

Monsieur ROUX : Merci Monsieur le Maire. Mers Chers Collègues, le Groupe la Gauche et l'Ecologie pour Antibes Juan les Pins présente aujourd'hui une motion pour laquelle notre Municipalité n'a pas attendu pour se préoccuper des conditions d'accueil des élèves antibois dans les classes élémentaires. Moi-même j'ai obtenu d'un Inspecteur d'Académie au Conseil départemental de l'Education nationale du 24 mars dernier de transformer la fermeture de classe de l'école Jean Moulin en blocage, et je continuerai de faire valoir nos arguments pour maintenir l'ouverture même si l'on peut dire, la balle n'est pas dans notre camp.

La Ville est toujours vigilante sur le suivi des effectifs des classes de la Commune et je peux comprendre l'inquiétude légitime des familles qui attendent pour leurs enfants un enseignement de qualité. Vous le savez bien les évolutions des effectifs des classes s'apprécient chaque année par rapport aux inscriptions en cours en tenant compte des familles nouvellement installées dans notre Commune mais également, essentiellement en fonction de la démographie qui fluctue.

Il est cohérent dans ces conditions qu'il y ait soit des ouvertures de classe si on est dans un pic, soit des fermetures de classe si on se situe plutôt en période de creux, de manière à respecter un nombre d'élèves par classe, qui se situe autour de 4 à 25 élèves.

Les éléments en notre possession à ce jour font apparaître une moyenne d'élèves par classe en école élémentaire de 22,92, après fermeture des classes, à la rentrée prochaine, ce qui correspond à la moyenne nationale. A titre d'exemple, l'Ecole Guynemer présenterait ainsi à la prochaine rentrée des effectifs aux alentours de 19 élèves par classe après fermeture.

Par conséquent, les décisions de fermeture de classe ne s'inscrivent absolument pas dans un contexte national mais relèvent d'une adaptation aux effectifs des écoles de notre Commune à la prochaine rentrée scolaire.

Nous pouvons objectivement considérer que les conditions de travail des enseignants et de l'apprentissage des enfants ne se dégraderont pas dans ces conditions.

Bien entendu, je reste toutefois très vigilant sur l'évolution des effectifs scolaires, maternelles en particulier, dont je m'entretiens régulièrement avec l'Inspecteur d'Académie.

S'il s'avère que lors des rentrées scolaires suivantes la démographie à Antibes se traduit par des augmentations d'inscription dans des classes élémentaires, la situation devra être réexaminée afin que le moment venu, les ouvertures de classes rendues nécessaires s'effectuent.

Monsieur le Maire : Mes Chers Collègues, vous savez que je n'ai pas attendu la motion déposée par le Groupe La Gauche et l'Ecologie pour défendre les écoles primaires d'Antibes dans toutes les instances de l'Education nationale.

Aussi, ces éléments étant précisés, je vous propose de rejeter cette motion.

Madame MURATORE : Effectivement, vous vous basez sur la démographie, il faut quand même ne pas oublier que la démographie est changeante, comme vous dites, qu'il y a eu un pic démographique en 2000 et qu'on va retrouver ces enfants dans des écoles.

On sait qu'il est beaucoup plus difficile d'obtenir un nouveau poste, une nouvelle classe, quand ils ont été fermés, c'est pour cette raison qu'on demande de ne pas fermer des classes parce que l'année prochaine, vous le savez très bien, il est probable que les effectifs augmentent, et ils vont augmenter car ce sont des quartiers où il y a de l'urbanisation.

Je voudrais lire un texte pour nos collègues, qui vient de Luc CHATEL et qui donne des instructions aux recteurs, alors quand vous nous dites que ce ne sont pas des informations nationales, il est quand même important de connaître les informations nationales qu'ont reçues les recteurs. Les Recteurs et les Inspecteurs d'Académie ont reçu des instructions très claires pour fermer les classes, c'est écrit clairement je lis : « *augmenter le nombre d'élèves par classe pour supprimer des classes* », ce n'est pas moi qui le dit c'est Luc CHATEL, je ne vous cite que des extraits mais j'ai le texte en entier « *chiffrer les gains en emploi, augmenter la taille des classes* » et ce qui est important à notre niveau du Conseil municipal, il rappelle aux Recteurs : « *que le Conseil d'Etat a considéré qu'un poste peut être retiré même sans l'accord de la Commune* ».

C'est pour cela qu'il me semble important de préserver les postes existants parce qu'une fois qu'ils seront retirés il sera impossible, même si les effectifs augmentent, de les récupérer l'année prochaine.

Monsieur le Maire : Madame MURATORE, vous faites un procès d'intention et vous pratiquez une méthode qui a déclenché une guerre entre la France et l'Allemagne qui s'appelle « la Dépêche d'Ems » où l'on prend des petites phrases à l'intérieur d'un texte beaucoup plus large et où en les amalgamant et en les mettant bout à bout on finit par avoir un sens qui est totalement contraire au sens général. Effectivement on ne garde pas une classe ouverte si on est au-dessous d'un certain effectif, Georges ROUX est extrêmement vigilant sur ce point et il a obtenu dans le passé des ouvertures de classes.

Je ne peux donc pas vous laisser dire que lorsqu'une classe est fermée, on ne peut plus rien faire, c'est un bâti, à l'intérieur, on peut la rouvrir demain si des effectifs augmentent en affectant des enseignants sur la classe.

Dans cette situation-là il me paraît logique quand on obtient des créations de classe, qu'à un moment donné, on comprenne qu'il est normal que lorsqu'il y a une diminution et je suis d'accord avec vous, probablement momentanée des effectifs dans cette classe d'âge, que la classe ferme et cela signifie que dans deux ou trois ans, elle rouvrira s'il y a une augmentation des élèves, cela ne me paraît pas tout à fait anormal qu'on adapte les moyens en fonction des besoins.

Il me paraîtrait très anormal au contraire qu'on vienne me dire dans quelque temps : « on a figé tous les endroits, à l'endroit où il n'y avait pas beaucoup d'élèves, on a gardé les enseignants et maintenant que vous avez trop d'élèves on ne va pas vous créer de classes nouvelles parce que nous n'avons pas la possibilité de faire ce transfert »

Il faut accepter la mobilité dans le sens de la décade pour pouvoir l'exiger, dans le sens de la montée en charge. Nous passons au vote, qui est pour la motion présentée par le Groupe la Gauche et l'Ecologie, qui est contre ?

Motion rejetée à la **majorité par 40 voix POUR sur 45 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).**

MONSIEUR LEONETTI

00-1 - CONSEIL MUNICIPAL - SEANCES DU 26 FEVRIER 2010 ET DU 26 MARS 2010 - ADOPTION DES PROCES-VERBAUX

Monsieur le Maire : Avez-vous des remarques particulières ? Non ? Nous passons donc au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'**unanimité**.

00-2 - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE - DECISIONS - COMPTE RENDU

Monsieur le Maire : Vous avez tous pris connaissance de ce compte rendu, il n'y a pas de vote mais j'ai des demandes d'intervention de la part de Messieurs MOLINE, de la Gauche et l'Ecologie et du PS et les Verts.

Monsieur MOLINE : Monsieur le Maire nous souhaiterions avoir quelques précisions sur :

- la décision n°6 relative à un crédit de trésorerie de dix millions sur un an, soit mais à quel taux ?
- la décision n° 16, cette Assemblée a voté le principe de la mise à la vente de la Donation Cotton. Fin mai vous signez un nouveau bail de neuf ans avec le titulaire de la pharmacie de la Place Nationale. Question : souhaitez-vous réellement vendre cet immeuble ?
- les décisions au 22, 26 et 27, pouvez-vous nous faire un point succinct sur l'avancée de certaines procédures en cours ?

- dans les marchés, l'avenant "serrurerie" du Bastion Saint-André, ce n'est pas tant la somme mais le pourcentage qui demande justification : + 52 %.

Monsieur le Maire : Je passe la parole aux autres intervenants et je répondrai à tous ensuite.

Monsieur PIEL : On pose aussi la question sur ce fameux avenant sur la serrurerie du Bastion St-André qui est quand même en augmentation de 52 % et puis il y a un autre avenant sur la même liste qui porte sur les travaux de débouché en mer et de la capacité de la Brague. Là il n'y a que 15 % mais comme c'est sur une somme beaucoup plus importante : près de 27.000 €, on souhaiterait aussi avoir des explications.

Pour les décisions, une première série : 02, 03, 10, 11, 12,30, 36. Tous ces arrêtés concernent des mises à disposition de locaux municipaux et chaque séance donne cours à ce genre d'arrêté ce qui est normal puisqu'il y a des prolongations, des affectations, mais nous souhaiterions connaître la marche à suivre pour une association qui souhaiterait effectuer une demande de local.

Est-ce qu'il y a une Commission qui s'occupe d'affecter ces locaux, quels critères sont pris en compte et en dernier ressort qui décide ? Il nous semble qu'un peu plus de transparence dans ces affectations serait bienvenue.

Ensuite sur l'arrêté n°6 qui porte sur la reconduction de l'ouverture d'une ligne de trésorerie ; je profite de cet arrêté qui vient conclure un accord avec la Caisse d'Epargne pour vous poser une question dont je pensais que vous alliez réagir avant le Conseil municipal, mais à la lecture de la Presse nationale dans « Le Monde » du 16 juin, notre Commune est citée avec quelques autres, comme l'une des plus touchées par les prêts toxiques de la Société DEXIA.

Le montant qui est affiché dans cet article est annoncé avec une valeur liquidative de 31 % ! Je vous avais déjà interpellé sur ce prêt et sur d'autres aussi, vous aviez été rassurant, mais il me semble que la situation a mal évolué, effectivement depuis la baisse de l'euro, dont se félicite par ailleurs le Premier Ministre, qui a fait passer la barrière spéculative pour ce prêt, puisque ce prêt est indexé non pas sur une parité eurodollar mais sur une parité eurofranc suisse.

Il semble donc que la Commune soit en difficulté pour le remboursement de ce prêt et soit bien concernée par les prêts toxiques, au moins jusqu'à la fin 2012. A moins que l'euro ne remonte d'ici là mais qui peut le croire ! Je souhaite donc avoir des informations sur cette question, je pense que par rapport à cet arrêté c'est aussi une indication importante que nous devrions avoir.

Madame MURATORE : J'ai une question sur l'arrêté n° 05 où je ne comprends pas tout et le 06, également le 16 sur le bâtiment vente et j'ai retrouvé aussi l'augmentation de 52 % du marché de serrurerie.

Ce sont des petites sommes mais c'est quand même significatif d'une difficulté dans les marchés.

Monsieur le Maire : tout d'abord je vais répondre à la question importante, non pas que les autres ne le soient pas, mais sur les crédits structurés à Antibes. Comme vous j'ai lu « Le Monde » avec un certain étonnement dû au fait que nous avons un audit du Trésor public, un audit privé et la Chambre régionale des Comptes qui avait regardé l'ensemble de la situation de trésorerie de la Ville d'Antibes et qui avait considéré qu'il n'y avait pas de risque dans ce domaine. D'ailleurs les explications et les documents écrits qui vous ont été transmis en temps et en heure, bien entendu l'explication se trouve dans le fait que dans l'article du « Monde » on englobe l'ensemble des 69 millions qui sont chez Dexia. Ce n'est pas une nouveauté que les collectivités territoriales prennent des emprunts chez Dexia, c'est même chez DEXIA que la plupart le font.

Mais cette part de produit financier structuré a déjà diminué par rapport à 2009 et donc le montant des encours structurés n'est pas à 69 mais à 62 et bien entendu comme ces emprunts diminuent progressivement, ils auront tendance à disparaître dans les années à venir.

Le deuxième point c'est qu'un produit structuré comprend par définition des phases structurées classiques et des phases variables pouvant effectivement, dans un certain contexte, présenter des risques. Mais ce n'est pas la somme des 62 millions qui présente un éventuel risque de restructuration, donc le montant de 62 millions qui reste en 2010 inclut bien des phases sécurisées, c'est-à-dire invariables, et des phases variables.

Parmi les 39 millions de phases variables, on passe déjà de 69 à 39, le risque potentiel en cours chez Dexia porte en fait sur l'annuité d'un seul emprunt qui est de 16 millions et qui représente un peu plus de 10 % de l'encours global de la dette de la Ville.

Le risque de fluctuation se trouve sur 10 % de la dette chez Dexia.

S'agissant de cet emprunt identifié dans le rapport de la Chambre régionale des Comptes, qui confirme notre analyse interne avec la collaboration du Conseil « Finances Actives », nous attendons un contexte financier général plus important en laissant passer la crise de l'euro pour le renégocier dans de meilleures conditions mais il n'y a aucune urgence à le faire, et vous avez raison, si on était obligé de le renégocier maintenant, on se trouverait avec non pas un risque particulier, mais la diminution du rapport de l'euro par rapport au dollar qui est passé de 1,40 € environ à 1,20 €.

Je voudrais souligner également les économies générées par les réaménagements de la dette utilisant justement des produits structurés, parce que le produit structuré il a des inconvénients parce qu'il comporte un risque mais le risque comporte aussi un certain nombre d'avantages. Ces produits structurés chez Dexia ont permis à la Ville un gain cumulé entre 2004 et 2009 de prêts de 900.000 €, par comparaison aux produits classiques précédents, cela veut dire que dans une période de cinq ans, on a déjà généré un matelas de près de un million d'euros qui, si on avait à renégocier, nous permettrait de renégocier les 16 millions avec ce bénéfice supplémentaire.

Le taux moyen de la dette chez Dexia est descendu de plus de 5 % à moins de 4 % sur cette période qui, aujourd'hui, est favorable à la Ville par rapport aux villes de même strate.

Avoir un emprunt sur ces 16 millions, à 4 % aujourd'hui ne comporte pas un risque particulier, il comporterait un risque si on était obligés de le renégocier, ce qui n'est pas du tout le cas, compte tenu de la bonne santé de la Ville en matière financière dont je le rappelle la Chambre régionale des Comptes s'est fait largement l'écho.

La Ville a maintenant depuis plusieurs années d'une part structuré sa dette en faisant en sorte de disposer chaque année d'au moins 50 % de la dette sécurisée par des taux fixes afin de limiter ce risque éventuel.

D'autre part nous avons aussi diversifié nos prêts faisant en sorte qu'il n'y ait pas que Dexia mais on a ouvert à d'autres établissements bancaires pour mutualiser le risque.

Vous le voyez si on prend la somme globale effectivement et qu'on dit il faut renégocier 69 millions, le Monde prenant les chiffres et arrivant à la conclusion un peu hâtive qu'on serait obligés de les renégocier, nous serions dans une certaine difficulté.

Vous voyez que cela concerne que 16, que ces 16 ont déjà rapporté presque 1, qu'aujourd'hui ils sont à 4 % et qu'ils ne posent donc aucun problème à la Ville qui n'a pas besoin des les renégocier.

Je vous renvoie à la Chambre régionale des Comptes, rapport de Trésorerie, rapport de l'audit financier, etc..

J'ai d'ailleurs écrit au Journal « Le Monde » qui ne fera pas de rectificatif parce que la somme de 69 chez Dexia n'est pas fausse et s'il fallait le négocier tout de suite en urgence, on serait probablement dans les proportions qu'ils ont évoquées.

Pour autant la négociation d'une dette dépend de la bonne santé financière d'une ville. Si tel est le cas, vous n'avez pas besoin de renégocier votre dette et donc votre emprunt structuré vous le laissez fluctuer quand il est en bonne fluctuation, vous le renégociez. Je rappelle que tout cela c'est seulement 10 % par rapport à l'ensemble des emprunts de la Ville d'Antibes.

J'espère que je vous ai rassuré une fois de plus, je ne crois pas, parce que vous avez une inquiétude permanente sur ce sujet.

Sur les autres éléments :

- sur l'avenant concernant la serrurerie au Bastion, ce ne sont pas les serrures, c'est l'ensemble de la ferronnerie, il n'y a pas de garde corps et il n'y a pas de rampe de montée, cela n'a pas été prévu au départ, on m'a posé la question, il me paraît tout à fait logique de rajouter ces éléments et Monsieur DAHAN peut vous apporter quelques précisions complémentaires.

Monsieur DAHAN : Monsieur le Maire, effectivement au moment des travaux, ce qu'il faut savoir c'est que sur cette partie là il n'était pas nécessaire d'augmenter les garde corps car légalement nous n'en avons pas obligation, au moment des travaux on a pensé qu'afin de sécuriser totalement le lieu, il nous semblait plus important pendant la durée des travaux d'aller jusqu'au bout et d'aller au-delà de ce que la loi réclamait mais de permettre au public d'avoir beaucoup plus de garanties au niveau sécurité, c'est ce qui nous a amenés à prendre cette décision qui, en effet, en pourcentage est peut être importante mais pas en valeur.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Monsieur GONZALEZ pour les travaux de la Brague et l'immeuble Cotton.

Monsieur GONZALEZ : En ce qui concerne la Brague, vous savez d'une part, combien les travaux sur des berges sont des travaux sensibles et d'autre part nous avons une complication avec la préemption du terrain du Camping Etzi. Tout cela n'ayant pas été connu de façon parfaite au départ, nous avons été obligés de passer un avenant pour nous adapter aux travaux réels qui devaient se faire. Voilà essentiellement la raison de cette augmentation mais on peut se féliciter d'abord que ces travaux se réalisent, car je crois qu'en matière de travaux sur la Brague et d'inondations, il est essentiel de les commencer pour pouvoir faire ensuite ceux qui s'imposent en amont.

En ce qui concerne l'immeuble Cotton, nous avons d'abord hésité pour savoir si on devait vendre lot par lot ou vendre l'immeuble dans sa totalité. Compte tenu des travaux très importants que nécessite la réhabilitation de cet immeuble, nous avons pensé mieux de le vendre en totalité, d'où la délibération que nous avons passée la dernière fois.

De plus, il nous semblait plus correct de donner un titre à tous les locataires actuels plutôt que de mettre un immeuble en vente et de laisser les particuliers, actuellement titulaires de baux, seuls face à un futur investisseur. C'était donc plus correct pour les habitants de leur permettre de défendre leur propriété commerciale ou autre.

Monsieur SEITHER : Pour répondre à Monsieur MOLINE sur la ligne de trésorerie, ce n'est pas un prêt, on a besoin sur cinq à six jours d'une facilité on prend sur cette ligne de trésorerie de dix millions mise en place avec la Caisse d'Epargne et qui est basée sur le taux Eonia + 0,35 %.

Aujourd'hui le cours change tous les jours, le cours Eonia est à 0,329 à ce jour, cela fait donc un taux de découvert de 0,329 + 0,35, cela fait 0,679 et on n'utilise jamais les dix millions auxquels on a droit ou peu de temps.

Monsieur le Maire : Vous verrez d'ailleurs qu'au budget, comme on tient nos objectifs, on ne s'en sert pas, mais c'est une sécurité.

Vous m'avez interrogé sur le n°5, sur le renouvellement au bail du logement à Mme Benderbouz.

Madame MURATORE : C'est sur les montants, il y a deux montants différents, on ne comprend pas bien.

Monsieur le Maire : Moi j'ai les bons montants : augmentation de loyer par paliers annuels successifs de 66,66 € étalés sur six ans pour arriver à terme à un loyer de 929 €, le contrat de location est arrivé à échéance le 28 février 2010 et la Commune n'ayant aucune autre solution de relogement à proposer à cette personne, elle correspond à la même superficie dans le Vieil Antibes, il est donc proposé d'accepter son renouvellement sur une durée de trois ans avec un montant annuel de loyer de 7.147 ?92 €.

En ce qui concerne le legs Pellegrino, c'est une famille qui a légué à la Ville un certain nombre d'éléments médicaux d'ailleurs, c'est pour cela que je m'en souviens bien, et en particulier pour le scanner d'Antibes et en même temps ils ont demandé dans le legs qu'il y ait aussi un engagement de loger deux personnes, une des deux personnes était Mme Benderbouz et on maintient cet engagement.

Je reviens à Monsieur MOLINE qui m'interrogeait sur les n°26 et 27.

Vous le savez, ce sont des procès en cours avec la plage Hélios qui ne concernent plus que des titres de recettes. Je rappelle que sur l'ensemble des plages, le Conseil d'Etat pour lequel il ne peut y avoir de décision contraire, a décidé qu'il n'y a pas de baux commerciaux. Il a décidé que c'était des délégations de service public, il a donc donné raison à la Ville d'Antibes, cela a fait jurisprudence et dans les écoles de droit ou dans les universités, on étudie ce que l'on appelle la jurisprudence « Plage Joseph » qui explique que les plages de l'ensemble de la France doivent être mises en délégation de service public compte tenu du contentieux qui nous avait opposé à l'époque à l'exploitant.

Sur ce plan-là il n'y a aucun problème, après reste à savoir sur des problèmes ponctuels si la redevance doit être calculée sur du fixe ou du variable et donc les rejets qui ont été faits, c'était sur la part variable et non sur la part fixe.

Je dirais que dans ces combats d'arrière garde que mène un certain nombre de plagistes, il y a un risque qui apparaît pour eux et qui fait qu'on a été plutôt sur du forfaitaire et que petit à petit à la fois les avis jurisprudentiels et les décisions de Justice concernant ces éléments nous poussent à faire que le tarif soit adapté au chiffre d'affaires. Cela comporte un inconvénient, c'est quel est le chiffre d'affaires et comment peut-on l'objectiver de manière claire ? Mais cela apporte un élément très positif c'est que si vous louez du sable, vous le louez à un prix relativement faible et si vous le louez en fonction du chiffre d'affaires ou si vous louez une terrasse en fonction du chiffre d'affaires, cela fait plus de revenus pour la Ville.

Je le dis là aussi très tranquillement j'ai essayé, et la plupart des plagistes l'ont compris, de faire comprendre que les baux commerciaux devaient disparaître parce qu'ils n'avaient jamais existé et que la délégation de service public était la bonne méthode et que chaque fois qu'on arrive devant un Juge les plagistes en prennent une couche supplémentaire. Peut être qu'il faudrait arrêter le petit contentieux qui reste avec une ou deux plages et essayer de dire que cela n'est plus leur intérêt de continuer à faire des procès à la Ville d'Antibes parce qu'à chaque fois cela nous amène une décision supplémentaire qui, au contraire, les contraint.

Je signale à l'ensemble du Conseil municipal, qu'avec la dématérialisation et l'envoi des CD, vous n'avez pas toutes les pièces justificatives concernant l'ensemble des décisions, avant vous veniez les consulter, elles sont toujours à votre disposition et elles n'apportent rien de plus et rien de moins que ce que je viens de vous dire. Je vous invite donc si vous avez un problème à contacter les services qui tiennent toujours à votre disposition l'ensemble des pièces à consulter dans les dossiers.

Monsieur PIEL : D'ailleurs les services répondent à chaque fois qu'on les questionne, il n'y a pas de problème.

Monsieur le Maire : Je le sais, c'est pour cette raison que je le dis.

Monsieur PIEL : Par contre vous ne m'avez pas répondu sur la question que j'ai posée qui concerne plusieurs arrêtés : 02 -03,10, 11,12 – 36, qui porte sur la mise à disposition de locaux municipaux pour laquelle je demandais s'il y avait une démarche à suivre ?

Monsieur le Maire : J'ai la liste complète depuis un certain nombre d'années, le premier objectif très clairement c'est que la ville essaie de ne pas louer des locaux pour les mettre ensuite à disposition des associations. Et vous le verrez sur la liste que je suis prêt à passer à l'ensemble du Conseil municipal que les locaux qui font l'objet d'une location privée sont extrêmement rares, je souhaite qu'ils aboutissent à zéro, parce qu'il n'est pas normal en terme d'équilibre financier que la ville loue des locaux pour les mettre à disposition d'une association.

Je préfère de loin que l'association ait une subvention et qu'avec cette subvention elle gère au mieux ses intérêts, c'est plus clair , et cela évite d'avoir à recalculer, ce que nous sommes obligés de faire de par la loi aujourd'hui, ce que nous apportons à une association en en aide annexe en sus de la subvention.

Le deuxième point c'est que tout cela fait effectivement partie d'un historique et si j'ai ouvert il y a quelques années une maison des associations c'est bien pour qu'il n'y ait plus ou le minimum d'espaces associatifs dédiés. Chacun sait, et chaque année nous refaisons le point, qu'un certain nombre d'associations disposent de locaux qu'elles occupent de manière épisodique. Peut-être qu'on peut d'abord mutualiser les moyens, c'est le cas, depuis quelques années, et certains locaux sont occupés par plusieurs associations mais peut-être aussi qu'une deuxième étape serait de réfléchir à la façon dont nous pourrions donner des locaux disponibles à des associations qui ,par exemple, se servent de leurs locaux une fois ou deux par semaine. En effet, cela permettrait à ce moment-là d'avoir en face du Fort Carré, comme cela va être le cas, un espace associatif ouvert offrant un certain nombre de disponibilités ce qui diminuerait aussi le nombre de locaux mis à disposition par association et qui bloquent un patrimoine de la Ville.

Bien entendu, vous le savez, toutes les attributions de locaux aboutissent dans les commissions concernées (le sport aux sports, la culture à la culture, etc.) et font donc l'objet d'un examen des commissions. Néanmoins le bilan que je suis prêt à vous communiquer est un bilan que je demande aux services chaque année avec comme objectif de supprimer les locations, de mutualiser les moyens, et de regarder à chaque fois comment on peut rapatrier des associations sur des espaces associatifs comme Saint-Claude et demain le Fort Carré pour permettre de libérer des espaces du patrimoine de la Commune.

Monsieur PIEL : Saint-Claude convient tout à fait pour les réunions, les assemblées générales, le problème qui se pose pour certaines associations assez nombreuses qui n'ont pas de locaux c'est celui du stockage. Aussi, je pense que dans le cadre de ces nouveaux équipements, y compris, derrière le Fort-Carré, on pouvait prévoir non pas des centaines de mètres carrés, mais simplement sous forme, comme aujourd'hui on peut louer un garage, un espace de stockage. Si cela est prévu pour ces associations en plus de la mise à disposition de salles de réunions à la maison des associations cela irait très bien.

Nous connaissons tous le coût, ne serait-ce que de louer un garage sur Antibes et les associations y consacrent une bonne partie de leur subvention ; d'autres ont la chance d'avoir un local y compris dans des locaux municipaux, pas que dans le privé, et s'en sortent mieux. C'est une question d'égalité, je pense qu'il y a là une réflexion là à mener comme on l'a fait pour les réunions avec la Maison des Associations, pour le stockage des matériels de ces associations.

Monsieur le Maire : Monsieur PIEL, cette réflexion a été entamée et va se poursuivre, vous voyez sur le Fort-Carré il y a plusieurs espaces, il y a un espace qui est la salle actuelle, très bien utilisée, maintenant climatisée, chauffée, insonorisée, etc. et qui est très utile, la preuve c'est qu'aujourd'hui on a inauguré « Les Totems de l'Environnement » avec des classes de toute la Communauté d'Agglo. A côté il y a un bâtiment qu'on a totalement restauré et sur lequel il y a encore des salles associatives disponibles et derrière vous avez trois espaces majeurs dans lesquels il y a du stockage : un espace sanitaires, cuisine et deux espaces de stockage. Dans ces deux espaces on va bien sûr stocker des tables et chaises, etc. pour qu'il n'y ait pas de va et vient et qu'elles soient disponibles pour n'importe quelle manifestation mais il y a aussi des possibilités de stockage pour les associations qui ont un peu de matériel à stocker à un endroit.

L'objectif c'est que la liste soit la plus réduite possible, dans une période comme la nôtre.

En effet, quand je vois par exemple que le Club de la Sarrazine que nous avons aidé jusqu'à 20.000 € de subvention, pour lequel Eric PAUGET a attiré mon attention avec la vigilance qui est la sienne sur le fait que finalement il y avait au moins la moitié de cette somme qui était destinée à recruter uniquement des joueurs pour faire un concours et aboutir au top 14 !

On va donc chercher un joueur qui habite à l'autre bout de la France, on le met dans l'équipe d'Antibes et comme cela elle est dans le top 14 !

Franchement ce n'est pas l'idée qu'on peut se faire du sport de masse. Dans cette idée là quand vous regardez que vous louez un local 20.000 € pour une association qui a décidé, parce qu'elle ne pouvait plus être au top 14, de ne plus faire d'enseignement à aucun des enfants des écoles de la Ville d'Antibes, Monsieur PIEL, dont acte, je ne peux pas obliger une association à remplir une mission ! On leur écrit ils ne nous répondent pas là aussi je prends acte, on leur demande s'ils ont besoin d'une subvention, et pourquoi, ils n'en demandent pas, uniquement parce qu'ils ne sont pas dans le top 14 !

En ce qui concerne ces locaux j'ai bien entendu demandé à ce qu'on mette fin au bail ce qui me paraît logique et qu'on économise 2 fois 20.000 €. Maintenant, si quelqu'un veut refaire des échecs pour les enfants d'Antibes, tout à fait d'accord on les y aidera mais 20.000 € pour un espace associatif qui n'est plus utilisé !

On voit bien donc comment il faut être vigilant sur ces éléments, cet exemple-là est un exemple un peu criant parce qu'il m'a fait crier récemment ! Mais d'autres existent et on doit à chaque fois se poser la question : quelle est l'utilisation des locaux, dans quel but, etc.

L'espace de stockage du Fort-Carré va nous permettre de faire en sorte qu'un certain nombre d'associations qui sont aujourd'hui ici peuvent peut être aller là-bas et puis le faire par mutualisation, elles y seront finalement avec un service qui sera meilleur, parce qu'il y aura la présence des services municipaux qui pourront mettre en place des tables, des chaises, la réunion de bureau. En même temps ils n'auront pas une plaque avec : "association X ou Y", mais est-ce qu'aujourd'hui ce n'est pas plutôt vers une mutualisation et une meilleure utilisation des moyens que nous devons aller ?

Vous êtes d'accord là-dessus ? La liste est donc à votre disposition, elle est bien moindre en locations que celle qu'on pouvait imaginer antérieurement et on doit continuer dans ce sens.

Il n'y a pas de vote, il vous est demandé de prendre acte de ce compte rendu des décisions municipales. Le Conseil municipal en prend acte.

00-3 - PERSONNEL - TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP - CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le Maire : Il s'agit d'autoriser la création d'un emploi d'adjoint technique au sein de la Direction des Espaces Urbains- Service des Espaces Verts-Cimetières, création qui est en fait la pérennisation d'un poste et la Ville qui est à un peu plus de 6 % d'emplois de personnes en situation de handicap doit continuer dans ce sens.

Ce sont donc des indications que nous avons données, Suzanne TROTOBAS et moi-même, pour que nous continuions à faire en sorte que ces personnes qui rendent d'ailleurs un grand service à la Ville d'Antibes puissent trouver un épanouissement à leurs qualités et à leurs capacités.

Pas d'interventions, personne n'est contre, ni s'abstient ?

Adopté à l'**unanimité**.

00-4 - PERSONNEL - ACQUISITION D'EQUIPEMENTS PROTHETIQUES- AIDE FINANCIERE ALLOUEE A LA COMMUNE PAR LE FIPHFP - REMBOURSEMENT A L'AGENT CONCERNE

Monsieur le Maire : Il vous est proposé d'approuver le remboursement à l'agent municipal en situation de handicap concerné, de la somme de 2 756, 58 € correspondant à l'aide financière versée à la Commune par le FIPHFP.

Adopté à l'**unanimité**.

00-5 - PERSONNEL - ETUDIANTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - STAGES AU SEIN DE LA COLLECTIVITE- MODALITES D'ACCUEIL ET DE GRATIFICATION

Monsieur le Maire : comme vous le savez à la suite d'une décision du Gouvernement concernant les stages non rémunérés, une rémunération est désormais obligatoire, la Ville d'Antibes l'avait mise en place depuis longtemps dans certaines situations et donc je vous demande une simple application du décret qui a été mis en place et qui permet une rémunération plancher ce qui n'exclut pas que dans des services rendus de manière significative à la Ville nous puissions envisager une rémunération plus conséquente.

Madame MURATORE : Je ne sais pas si vous avez répondu, mais je voulais simplement rappeler, en fait que cette délibération met à jour, puisque c'était trois mois, maintenant c'est deux mois, que le montant a été ajusté au 1^{er} janvier puisqu'il est indexé sur le SMIC horaire et on est resté au montant minima prévu par la loi.

Je voudrais juste rappeler que dans un Conseil précédent, nous avons eu cette question et soulevé le problème de voir d'augmenter les rémunérations des stagiaires, que l'on appelle « génération précaire » et vous n'y étiez pas fermé puisque vous avez proposé de vérifier si on pouvait moduler cette rémunération. Là vous avez dit que selon les services on peut le faire, est-ce que l'on peut avoir des précisions parce que lors de ce Conseil précédent vous aviez un peu pris un engagement.

Monsieur le Maire : Madame MURATORE, il y a différents stages, il y a le stage qui n'apporte pratiquement rien à la Ville d'Antibes, je dirais même qu'il lui coûte, parce qu'il y a un certain nombre de fonctionnaires à la disposition de la formation d'un étudiant. Il me paraît qu'à ce moment-là on prend la rémunération plancher qui à la Ville d'Antibes s'assortit quand même de la prise en charge des transports et des tickets restaurants.

Madame MURATORE : C'est la loi.

Monsieur le Maire : Non transports, non.

Madame MURATORE : Si pour les transports et les tickets restaurants...

Monsieur le Maire : ...non ce n'est pas la loi, ce n'est pas obligatoire,

Madame MURATORE : si

Monsieur le Maire : Bon si c'est obligatoire c'est grâce au Gouvernement, si ce n'est pas obligatoire, c'est grâce à nous, voilà !!

Madame MURATORE : c'est peut être grâce à la génération précaire qui s'est énormément mobilisée pour une autre approche des stagiaires de l'enseignement supérieur.

Monsieur le Maire : ...qui a été entendue par le Gouvernement et par la Ville d'Antibes !

Le deuxième point c'est que de temps en temps il y a des stages qui sont très intéressants pour la Ville d'Antibes, quelqu'un qui vient faire un stage sur l'environnement de deux mois ou trois mois et qui apporte un élément supplémentaire, il faut qu'il soit rémunéré et qu'il ne « soit pas exploité » par la Ville d'Antibes. A ce moment-là, la rémunération, qui bien sûr est une rémunération plancher, peut toutefois être variable en fonction du service rendu à la Ville.

Compte tenu de ces explications qui ont rassuré Mme MURATORE, nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité

00-6 - ADMINISTRATION COMMUNALE - SANTE - RECRUTEMENT D'UN MEDECIN NON TITULAIRE DE LA PREVENTION - MODALITES

Monsieur le Maire : Vous le savez, il y a un certain nombre de règles concernant le recrutement de personnel et le recrutement de personnel c'est d'abord de recruter un titulaire. Lorsque le recrutement d'un titulaire s'avère infructueux et que les candidatures ne sont que sur des non titulaires et des contractuels, à ce moment là on se « rabat » non pas sur des compétences inférieures mais sur des disponibilités différentes, vis-à-vis de la mission. C'est le cas d'un médecin de prévention, après un appel à candidatures, non fructueux d'un médecin titulaire, nous avons donc proposé que, compte tenu de l'ensemble des candidatures qui étaient des non titulaires, nous procédions, après jury, au recrutement d'un emploi de médecin de prévention non titulaire.

Cet emploi pourra être occupé par un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.

Madame DUMAS : Quelques mots simplement sur cette délibération. Quand on la lit attentivement, on voit qu'il y a un poste vacant depuis juin 2009, et on nous explique dans cette délibération qu'aucun candidat ne convenait avant tout pour des raisons de manque d'expérience professionnelle.

Alors certes la délibération n'expose pas le profil des candidatures qui ont été déposées, mais ce profil de l'expérience me fait penser, au manque de confiance fait aux jeunes à qui l'on demande de l'expérience et à qui les employeurs ne donnent aucune chance d'en acquérir Cet argument avancé pour employer un contractuel me semble un peu tiré par les cheveux, surtout quand on connaît le refus actuel d'embaucher des fonctionnaires titulaires au nom d'une politique de rigueur qui va à l'encontre d'une nécessaire politique de l'emploi.

Dans une période où le mal être au travail est grandissant, toutes les statistiques le disent, dans une période où l'accès aux soins, et tout particulièrement la prévention, est parfois, difficile, en raison de difficultés sociales, la création de cet emploi, en effet, semble indispensable et nous faisons tout, mais dans ce cas là faisons tout pour qu'il soit pérenne et non pas contractuel.

Monsieur le Maire : Pour vous lever toute inquiétude, si demain il y a un interne avec une spécialité médecine du travail qui sort de la Faculté de Limoges ou de Nice ou d'Amiens, qui postule, on le prendra tout de suite, s'il est intéressé et en titulaire et non en contractuel. Sauf qu'il y a aujourd'hui une situation qui fait que c'est un problème de compétence et non pas d'expérience, et qu'aucun ne répond à la compétence voulue, il n'y en a pas, parce qu'il y a un numerus clausus, parce que le nombre de médecins fait qu'ils choisissent d'autres spécialités plutôt que la Médecine du Travail.

Aujourd'hui donc la seule solution pour qu'il y ait effectivement une prévention qui s'effectue sur la Ville d'Antibes c'est que l'on recrute un contractuel, si après ce contractuel veut devenir titulaire et qu'il donne satisfaction, il n'y a aucune objection de ma part.

Ce n'est pas la volonté de la Ville de recruter du précaire et d'exploiter la Jeunesse ou de la rejeter, c'est l'impossibilité de trouver des candidats correspondant au profit de poste.

La spécialité Médecine du Travail n'est pas aujourd'hui la plus tranquille et la plus rémunératrice !

On propose donc cette délibération par défaut, nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?
Adopté à l'unanimité.

MONSIEUR GONZALEZ

01-1 - SECTEUR DE LA VIEILLE VILLE (1, RUE RENÉ LAPORTE / 7, RUE DE LA TOURRAQUE / 21, RUE DE LA RÉPUBLIQUE)- RAVALEMENT DE FACADES SUBVENTIONS COMMUNALES

Monsieur GONZALEZ : il s'agit d'une délibération habituelle concernant les ravalements de façade et il convient d'autoriser le règlement de la subvention pour le ravalement des façades, accordé sur l'exercice 2010 aux personnes suivantes :

- M. LOASBY Justin - 1, rue René Laporte
- M. GIULIANO Aldo - 7, rue de la Tourraque
- M et C International - 21, rue de la République ;
Les crédits sont inscrits au Budget 2010

Monsieur le Maire : Pas d'interventions ? Nous passons donc au vote, qui est contre, qui s'abstient ?
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

01-2 - ELARGISSEMENT DU CHEMIN DES TERRIERS - PARCELLES DS N° 340 ET 341 - ACQUISITION DE TERRAIN AUPRES DE DIVERS CONSTRUCTEURS À TITRE GRATUIT SUITE À PERMIS DE CONSTRUIRE - SCI KALOO, M. LALLEMENT, M. BARISONE ET Mlle ZOPPI.

Monsieur GONZALEZ : C'est l'avant dernière délibération relative aux acquisitions nécessaires pour permettre les travaux d'élargissement du chemin des Terriers.

Monsieur le Maire : il n'y a pas d'interventions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Adopté à l'unanimité.

01-3 - ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN DES TERRIERS - PARCELLE DS N° 477 (Propriété DALMASSO) ET PARCELLE DS N°369 (propriété BAYET) - ACQUISITIONS A TITRE ONEREUX

Monsieur GONZALEZ : Voilà donc la dernière ! Il s'agit de l'acquisition des emprises DS n° 477 appartenant à Monsieur DALMASSO, pour un montant total, indemnité complémentaire comprise, de 94.000 € et DS n°369 appartenant à Monsieur BAYET, à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire : Pouvez-vous me confirmer que c'est tout le chemin des Terriers ?

Monsieur GONZALEZ : Oui pour la partie située entre Croix Rouge et Weisweiller, ce qui veut dire que l'assainissement qui est prévu peut commencer et que l'élargissement du chemin des Terriers pourra commencer l'an prochain

Monsieur le Maire : C'est une excellente nouvelle.

Monsieur GONZALEZ : On doit mettre le chemin des Terriers en double sens, ce sont trois ans de négociation.

Monsieur le Maire : Avec une piste cyclable d'un côté !

Monsieur GONZALEZ : si on avait fait une deuxième piste cyclable nous aurions eu encore trois ans de négociations !

Monsieur le Maire : il n'y a pas d'interventions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Adopté à l'unanimité.

01-4 - ELARGISSEMENT DE LA RUE DULYS - PARCELLE CV N°230 RUE DULYS - COPROPRIÉTÉ BRIN D'AZUR -ACQUISITION DE TERRAIN À TITRE GRATUIT SUITE À PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur GONZALEZ : Il s'agit d'approuver l'acquisition à titre gratuit d'une bande de terrain de 56 m² à détacher de la parcelle CV n° 230 appartenant au Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble « Brin d'Azur ».

Monsieur le Maire : il n'y a pas d'interventions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Adopté à l'unanimité.

01-5 - VOIE NOUVELLE LIAISON FONT SARDINE - PARCELLES AC N° 190 ET 95 ROUTE DE NICE APPARTENANT A LA SCI LE CLOS MARIE- ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE

Monsieur GONZALEZ : C'est à côté de l'Hôpital, c'est pour rejoindre le chemin des Quatre Chemins à une parallèle de ce chemin, ce qui permettra de désenclaver cet établissement par le haut. Il convient donc d'approuver l'acquisition des emprises issues des parcelles AO n° 190 et 95, pour une surface de 383 m², propriété de la SCI CLOS MARIE, à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire : Très important pour le projet futur de l'EPHAD: il n'y a pas d'interventions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

01-6 - AVENUE DES AMPHORES -TRANSFERT D'OFFICE DANS LA VOIRIE COMMUNALE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL - DEMANDE DE CLASSEMENT AUPRES DU PREFET SUITE A L'OPPOSITION DE DEUX RIVERAINS APRES ENQUETE PUBLIQUE.

Monsieur GONZALEZ : C'est une avenue appelée pompeusement avenue dans la mesure où c'est plus un chemin actuellement et qui nous appartient dans la largeur déjà puisque on avait par suite de cessions de terrains acquis la totalité de l'assiette foncière. Néanmoins, il faut la transférer dans le domaine public communal et comme il y a eu deux oppositions de riverains, il convient donc de demander le classement au Préfet, en sachant que cette rue ou avenue des Amphores future a un objet important puisque c'est par cette voirie qu'on accèdera au prochain collège d'Antibes les Pins.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas d'interventions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

01-7 - LITIGE HOIRIE COUTELLIER - AVIS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES (PACA)- INCOMPETENCE DE LA CHAMBRE- INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur GONZALEZ : Il ne s'agit pas d'une délibération mais d'une information du Conseil municipal, c'est une vieille affaire si j'ose dire puisque c'est à l'issue d'une expropriation qui datait de 1991, les sommes avaient été consignées en 1992, l'acte de vente a pu se faire en 2005 dans la mesure où le terrain était occupé par la Société de Transports Michel Coutellier.

Nous avons été propriétaires et à ce moment là libéré le prix qui était bloqué à la Caisse des Dépôts et Consignations. Il se trouve que par avocat interposé, la Hoirie Coutellier nous demande des intérêts sur cette somme, or dans la mesure où en 2005 nous sommes entrés seulement en possession il nous apparaissait donc inopportun de répondre à la demande. La Chambre régionale des Comptes a donc rendu son avis sur cette saisine se déclarant incompétente au titre de l'article L.1612-15 du Code général des collectivités territoriales au motif que l'inscription et le mandatement de la dépense relèvent des procédures de la loi n°80-539 du 16 juillet 1980 relative aux astreintes prononcées en matière administrative et à l'exécution des jugements par les personnes morales de droit public

Il est donc demandé au Conseil municipal de prendre acte de cette information.

Monsieur le Maire : C'est une information du Conseil, la somme va être consignée pendant combien de temps encore ?

Monsieur GONZALEZ : La somme a été payée mais ce sont les intérêts qui nous sont réclamés, depuis l'origine alors que nous n'étions ni propriétaires à l'origine, ni nous pouvions occuper ce terrain puisqu'il était occupé.

Monsieur le Maire : Il ne fallait pas être un grand juriste pour savoir que la Chambre régionale était incompétente dans ce dossier, donc l'information étant donnée, et le Conseil municipal en ayant pris acte, nous passons aux délibérations de Monsieur PAUGET.

MONSIEUR PAUGET

02-1 - OAJLP GYMNASTIQUE - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL - AVENANT N°1

Monsieur PAUGET : Monsieur le Maire il s'agit d'un avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens qui nous lie avec l'O.A.J.L.P. Gymnastique qui est donc le Club de Gymnastique de la Ville, avenant qui prévoit une mise à disposition de personnel qui nous a été demandée par le Club. Vous avez les modalités dans l'avenant et les services ont indiqué qu'il fallait procéder à une petite rectification d'un point de vue administratif, il faut remplacer « cumul de fonctions » par « cumul d'activités » très précisément concernant les éducateurs.

Je voudrais juste préciser que le Club a réalisé des performances historiques puisque pour la première fois ils sont championnats de France de 1^{ère} division et vainqueurs de la Coupe de France, c'est la première fois qu'un Club français réalise ce doublé.

Monsieur le Maire : dans les périodes de pénurie de triomphes sportifs, il est bon de rappeler que les gymnastes antibois brillent sur le plan national et international ! Pas d'interventions ? Nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

02-2 - INSTALLATIONS SPORTIVES COMMUNALES - UTILISATION PAR LES LYCEES PUBLICS ET PRIVES- CONVENTION FINANCIERE AVEC LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

Monsieur PAUGET : Il s'agit de la convention qui nous lie aux lycées de la Commune ainsi qu'au Conseil régional PACA qui permet de mettre à disposition des installations appartenant à la Ville aux lycéens pour leurs cours d'EPS et à titre d'information il faut savoir que c'est une recette d'environ 70.000 et 75.000 € par an pour la Commune.

Monsieur le Maire : Pas d'interventions, personne n'est contre, ni s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

02-3 - ASSOCIATIONS SPORTIVES – CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS

Monsieur PAUGET : Il s'agit de renouvellement de conventions d'objectifs et de moyens avec divers clubs de la Ville : l'AS Fontonne Football, l'ASSA Tennis des Semboules, les Finishers d'Antibes, l'OAJLP Handball, le Cercle des Nageurs. Pour le Cercle des Nageurs c'est une convention importante car nous mettons à disposition le stade nautique, des moyens financiers, ainsi que des moyens humains à travers des éducateurs sportifs de la Ville.

*

Madame MURATORE : Sur le Cercle des Nageurs, la convention précédente prévoyait deux emplois, celle-ci n'en prévoit plus qu'un, on voulait donc savoir s'il y a une incidence sur la subvention et le deuxième point on suppose que l'agent revient dans les effectifs de la Ville, mais en terme d'emploi par rapport à l'emploi exercé, voilà..

Globalement sur les subventions pour le sport de Haut Niveau, on les retrouve dans la décision modificative mais les autres fois il y avait une délibération spécifique alors pourquoi cette fois ci on ne l'a pas parce que c'est acté dans la décision modificative ? C'est un problème de mon information sur les procédures. Merci.

Monsieur PAUGET : Concernant les aides pour les sportifs de Haut-Niveau, la somme a déjà été votée au moment du budget primitif, il s'agit uniquement d'une répartition de l'enveloppe Haut-Niveau, il n'y a pas de nécessité de passer en Conseil municipal.

Concernant le Cercle des Nageurs d'Antibes, il y a de nouveaux dirigeants depuis environ un an et demi et dans le cadre du terme de la convention qui se profilait, le nouveau Président et le nouveau Comité directeur ont souhaité revoir la manière dont la Ville mettait à disposition des moyens . En réalité , il y avait trois agents, deux qui étaient mis à disposition, un qui était en détachement et parmi ces trois éducateurs sportifs c'est-à-dire ces trois maîtres nageurs de la piscine, ils ont souhaité en préserver un et pour les deux autres résilier pour l'un la mise à disposition, pour l'autre le détachement, pour des raisons très techniques liées à la manière d'entraîner. Les techniques d'entraînement ont évolué et avec deux des agents en particulier ils ont eu du mal à faire appliquer les nouvelles méthodes d'entraînement et ils ont donc souhaité stopper ces mises à disposition.

Madame MURATORE : *hors micro inaudible*

Monsieur le Maire : On ne va pas lésiner non plus sur les champions olympiques que nous avons dont on est fiers et qui sont fiers à la foi du drapeau et de l'hymne national. Nous sommes très contents qu'Alain BERNARD continue à être au Cercle des Nageurs d'Antibes.

Madame MURATORE : Vous n'avez pas répondu à l'incidence sur la subvention du fait qu'il y ait un au lieu de trois.

Monsieur PAUGET : Oui il y aura une incidence au moment du BP 2011, la première c'est qu'il y a un nouveau décret qui impose que l'on doit facturer les mises à disposition de personnel, donc pour que ce soit neutre vis-à-vis du Club on leur facturera en cours d'année mais on compensera par un montant en terme de subvention. Ce sera neutre.

Deuxième chose, dans le cadre de la discussion que nous avons eue avec le Président du Club concernant l'un des agents qui était mis à disposition, il souhaite que la Ville puisse continuer à l'aider à la même hauteur, on compensera cette mise à disposition de moyens humains par l'équivalent sous forme de subvention, pour qu'ils puissent recruter un entraîneur avec les capacités qui leur conviennent.

Monsieur le Maire : par ailleurs dans ces opérations qui sont des opérations transparentes auxquelles j'adhère sur les mises à disposition et le remboursement, c'est un peu la même chose que ce que l'on évoquait précédemment avec les associations. On sait au moins exactement ce que l'on donne à un Club dans l'aide du Haut-Niveau et dans l'aide du fonctionnement, sur ce plan-là, les négociations qui ont été entreprises avec les deux clubs : O.A.J.L.P. et Cercle des Nageurs, feront apparaître un moindre coût pour la Ville d'Antibes que les mises à disposition que nous avons antérieurement.

Nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

02-4 - QUARTIER DE LA CROIX ROUGE – CLOS DE L'ETOILE BOULISTE DE LA CROIX ROUGE – TRAVAUX DE REFECTION - DEPOT D'UNE AUTORISATION D'URBANISME .

Monsieur PAUGET : Je vous rappelle qu'il y a quelques années en arrière, nous avons avec votre autorisation, Monsieur le Maire, et l'ensemble des clubs boulistes de la Ville, décidé de rénover l'ensemble de leurs clos. Nous avons déjà réalisé dans le passé : le Club de la Juanaise, le Club du Châtaignier, le Club du Clos Tamine et un des Clubs qui nécessite aujourd'hui une intervention de la Ville, c'est « L'Etoile bouliste de la Croix-Rouge » qui est le Club qui se trouve sur l'îlot Croix –Rouge. En concertation avec le Président et les Membres du Club, nous vous proposons donc des aménagements pour 120 m² de surface et pour un montant de 250.000 €.

Il s'agit d'approuver le programme et de lancer les autorisations et notamment le permis de démolir et de construire.

Monsieur MOLINE : Monsieur le Maire la pétanque est un sport très populaire et très pratiqué dans notre Ville, il nous semble donc que l'Etoile Bouliste de la Croix-Rouge, comme toute association, puisse bénéficier d'un tel local. Petit apparté, pour ne pas faire perdre inutilement un mois de délai d'instruction de l'autorisation d'urbanisme, je voulais juste suggérer à vos services de ne pas mettre deux fois le même plan masse dans le dossier comme c'est présentement le cas.

Monsieur le Maire : Merci pour ce détail technique sur lequel nous serons extrêmement vigilants.

Monsieur PIEL : Nous nous félicitons que le Clos de la Croix-Rouge soit rénové, il était effectivement dans un état un peu ancien, évidemment c'est un peu cher mais il est important que les boulistes de ce quartier puissent s'adonner à leur passion dans un environnement accueillant. Nous souhaiterions d'ailleurs que les jeunes antibois qui sont aussi très nombreux à pratiquer toutes les disciplines du skate puissent enfin disposer d'un terrain avec les équipements adéquat. Cela fait plusieurs générations de skateurs qui attendent et ne voient rien venir et à qui on promet, comme les boulistes, nous espérons que le skate va enfin avoir droit de cité dans cette ville, merci.

Monsieur le Maire : Bien joué, de passer des boules au skate ce n'est pas mal ! Alors sur les boules comme l'a dit Eric PAUGET il reste deux clos à rénover, celui-ci et celui un peu plus complexe de la Pinède puisque qu'elle se trouve dans un site classé et on travaille pour avoir un permis de construire qui soit conforme et qui permette d'avoir là aussi quelque chose qui en plus est une image. Je veux dire que les boulistes dans la Pinède c'est une image je dis presque touristique de la Ville d'Antibes en même temps qu'un lien associatif !

Sur le skate, on a eu des expériences décevantes, deux pistes de skate, peut être mal adaptées, peut être pas au bon endroit, mais je peux vous rassurer puisque Eric PAUGET a envisagé de mettre en place justement sur les terrains que la Ville a acquis sur le Fort-Carré, un dispositif qui a le double avantage d'être peu onéreux, amovible et correspondant à l'attente des jeunes, on est au contact de la vieille ville et je lui cède la parole pour vous en expliquer le projet et les échéances.

Monsieur PAUGET : très rapidement il y a une échéance et une date à marquer dans vos agendas et j'espère, Monsieur PIEL que vous serez parmi nous, c'est que le 4 septembre pour la Fête de la Jeunesse et des Sports au Fort-Carré on inaugurerait le skate-park de la ville d'Antibes sur ce site.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas beau ?

Monsieur PIEL : *inaudible hors micro*

Rires dans la salle

Monsieur PAUGET : et si la Région le finançait..

Monsieur le Maire : et d'ailleurs nous demandons une subvention à la Région sur ce projet d'intérêt général !

Monsieur PIEL : là vous pouvez le faire, les skate-parks sont subventionnés par la Région.

Monsieur PAUGET : mais pas les salles de sports !

Monsieur le Maire : à quelle hauteur ?

Monsieur PIEL : *inaudible hors micro*

Rires dans la salle

Monsieur le Maire : ...à hauteur financière ! Ce projet ne coûte pas cher et sera très beau ! Monsieur le Directeur général des Services faites une lettre à Monsieur Michel VAUZELLE avec un double à Monsieur PIEL dès ce soir.

Monsieur PIEL : il faut qu'on se voit avec Monsieur PAUGET, y compris pour le trampoline !

Monsieur PAUGET : ah mais c'est une information intéressante

Monsieur PIEL : c'est une invitation

Monsieur PAUGET : mais on prend l'invitation et on se voit très rapidement.

Monsieur le Maire : ce n'est peut être pas l'endroit pour aborder ce genre de sujet mais autant je considère qu'il n'est pas complètement anormal que la Région n'intervienne pas à hauteur importante sur une salle de Basket, autant sur des Pôles France mis en place à la Ville d'Antibes dans l'espace, il me semble que la Région devrait s'y impliquer. Je suis donc intervenu après du Président pour lui faire valoir que, sans prendre en compte l'ensemble du dispositif, il y a quand même un dispositif dans lequel on est « Pôle France » et que dans ce Pôle, je réclame bien entendu de la part de l'Etat à hauteur maximale et il me semble que la Région dans ce cadre là et dans le retentissement qu'elle peut avoir pour le rayonnement non seulement de la Ville d'Antibes mais de la Région Provence Alpes Côte d'Azur ce ne serait pas illogique.

On dirait qu'on s'est mis d'accord une deuxième fois mais on va arrêter là.

Monsieur PIEL : oui cela ne va pas durer

Monsieur le Maire : oui je sens que cela ne durera pas jusqu'à la fin, mais c'est une bonne nouvelle.

Nous passons au vote qui est contre, qui s'abstient ?
Adopté à l'**unanimité**.

Départ de Mme BADAoui – Procuration à Mme LONVIS – Présents : 34/Procurations 13/Absent 2

MONSIEUR ROUX

03-1 - ECOLES PUBLIQUES - REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT - ANNEE SCOLAIRE 2010-2011

Monsieur ROUX : Mes Chers collègues, la convention de 2005 avec les communes citées dans cette délibération étant arrivée à son terme, il convient de fixer à nouveau le coût d'un élève de l'enseignement public pour l'année 2010-2011. Pour cela, nos services ont déterminé les charges de fonctionnement et de personnel à prendre en compte ainsi que d'autres paramètres pour le calcul de ce coût. De plus, il convient de faire référence à un coût élève unique sans distinction entre maternelle et élémentaire. Cette évaluation est faite bien entendu en accord avec Monsieur le Préfet et avec les Communes du Bassin Cannes Antibes Grasse. Les dépenses de fonctionnement sont celles concernées par le compte administratif 2009 qui est l'année de référence, le calcul fait ressortir un coût par élève et par an de 763 €, ce coût sera mis en application à compter du 1^{er} janvier 2011 et remplacera l'ancien coût de 806,07 €.

Aussi, je vous demande :

- D'ABROGER la délibération du Conseil municipal en date du 21 janvier 2005 fixant la répartition intercommunale des charges de fonctionnement ;
- DE FIXER à 806,07€ le montant de la participation pour le trimestre de septembre à décembre 2010 ;
- DEFIXER à 763 € le montant de la participation qui sera versée à compter du 1er janvier 2011 pour trois ans ;
- DE REEVALUER chaque année ce montant par référence à l'indice 100 nouveau majoré des agents de la Fonction publique territoriale en vigueur au 1^{er} septembre de l'année considérée ;
- d'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer les conventions avec les communes ayant accepté la scolarisation des élèves dans les écoles antiboises.

Monsieur le Maire : Il y a double intervention du Groupe la Gauche et l'Ecologie, vous intervenez globalement sur les deux délibérations ?

Mademoiselle DUMAS : Sur chaque délibération. Je vais « casser un peu » la bonne ambiance et la « rigolade » qui vient de se passer.

Monsieur le Maire : Vous avez raison de rappeler Monsieur PIEL à l'ordre qui n'est pas dans la doctrine exacte de l'affrontement brutal que nous avons l'habitude d'avoir !!

Mademoiselle DUMAS : Oui voilà ! Au-delà du vocabulaire choquant de cette délibération où l'on ne parle que de coût d'un élève et jamais de volonté de répondre à des besoins scolaires ou périscolaires d'un enfant. Nous dénonçons la baisse de la participation à 763 €, c'est-à-dire une baisse de 5 %, c'est d'ailleurs à peu près la seule baisse des coûts que je connaisse parce qu'il n'y a pas grand-chose qui baisse actuellement !!

Décidément encore un signe du manque total d'ambition de votre majorité pour l'Education des enfants, une nouvelle attaque contre l'école qui vient s'ajouter aux conséquences catastrophiques de la dérèglementation de la carte scolaire, de la volonté de mettre en concurrence les différentes écoles et des suppressions de classe dont nous avons parlé tout à l'heure et qui met sacrément d'ailleurs le Service public de l'Education en difficulté.

Pour terminer, cette baisse de participation ne va sûrement pas rassurer les parents d'élèves de l'Ecole Laval qui demandaient un investissement supérieur au sujet des transports sur les installations sportives.

Monsieur le Maire : Madame DUMAS, on ne s'est pas bien compris, on est dans une période où on fait confiance, je pense que vous êtes de bonne foi en pensant que nous diminuons le coût de prestation aux élèves. Quand vous changez une chaudière et qu'au lieu de la remplacer par une chaudière qui coûte très cher, vous mettez une chaudière qui coûte moins cher, que vous faites des économies d'énergie, vous dépensez moins et en dépensant moins quand on vous demande combien coûte un élève, coût qui n'est que la péréquation et la division par nombre d'élèves du coût des bâtiments, du fonctionnement, des fluides, etc.. vous avez une diminution.

Donc en réalité, ne croyez pas une seconde que l'on a diminué le personnel, on l'a augmenté !

Ce n'est pas un problème humain, c'est simplement que nous avons une meilleure gestion de nos bâtiments publics, de nos appels d'offres et que lorsque nous faisons des travaux nous avons des offres inférieures à celles qui nous étaient faites antérieurement et qu'en conséquence, nous avons un coût de fonctionnement par élève et non pas de l'élève, qui est inférieur à ce qui l'était antérieurement. Vous devriez en réalité nous féliciter !

Bravo vous avez augmenté le personnel, vous avez diminué les frais de fonctionnement, c'est de la très bonne gestion, mais vous au contraire vous restez dans une vision purement comptable : combien coûte l'élève et plus il coûte, mieux cela vaut, il y a des Communes dans les Alpes-Maritimes où l'élève coûte beaucoup plus cher mais en fait la cherté tient à la dispersion des classes, à l'éloignement du centre ville ou des espaces culturels et donc finalement quand vous regardez ils ont des quotas de personnel inférieur à ceux que nous avons à la Ville d'Antibes.

Je vous demande donc de reprendre cela parce que j'ai eu la même réflexion que vous : comment se fait-il qu'on dépense moins pour les élèves ? On dépense mieux pour les élèves, c'est-à-dire qu'il y a plus de personnel et il y a moins de frais de fonctionnement et quand on dit on a économisé x millions sur l'énergie, vous le retrouvez en particulier sur les écoles.

Mademoiselle DUMAS : il manque 14 ASEM dans les écoles.

Monsieur le Maire : Non c'est un chiffre faux, vous avez dans chaque classe à la Ville d'Antibes un ASEM par classe et quelquefois en fonction des classes vous en avez deux. Il n'est pas envisagé un quota supérieur, l'ensemble de l'Education nationale demande un ASEM par classe. Dans les Alpes-Maritimes, vous avez très peu de villes où vous avez un ASEM par classe, donc mauvais procès aussi. Ce n'est pas parce que vous avez un poste qui est vacant et qui est occupé par un non titulaire en cours de titularisation que pour autant le poste n'existe pas.

Monsieur ROUX : juste pour ajouter que des villes très voisines à celles d'Antibes ont un coût par élève et par an qui est autour de 600 €, il faut le savoir ! Pourquoi avons-nous 763 e calculés cette année, Monsieur le Maire vient de vous le dire parce que nous avons une réduction par rapport à ce 806 qui est tout à fait dû à la maîtrise de l'énergie que nous avons faite depuis déjà des années.

Je prends par exemple l'école Laval qui vous tient à cœur et peut-être encore plus à moi ; cette école premièrement nous avons fait des travaux assez considérables, cela signifie que nous avons changé toutes les menuiseries extérieures, on est en train d'isoler les murs mètres, cela commencera à partir du mois de juillet. Cela veut dire que rien qu'avec cela on est à moins 25 % du coût du gaz. Si on le fait dans quelques écoles, il est évident qu'on arrivera à des taux inférieurs, mais en revanche par rapport à nos voisins qui sont à 600 €, comme vient de le dire Monsieur le Maire, on a du personnel qu'ils n'ont pas et du personnel que ce soit ASEM, agents techniques dans les écoles, qui est nettement supérieur, ce qui nous amène à ce 763 €. C'est simple, ce sont des paramètres, calculez !

Monsieur le Maire : Je vous propose que l'on fasse la différence justement dans le coût de fonctionnement entre l'optimisation des moyens de fonctionnement qui sont dus à l'ensemble des techniques, appels d'offres, meilleure mutualisation des moyens et économies d'énergie et la progression du personnel.

Vous verrez que le personnel augmente et qu'il y a un ATSEM par classe, ce qui est exceptionnel dans les Alpes-Maritimes et en France, et que pour autant, le coût par élève diminue. Vous verrez tout à l'heure dans le budget que l'on peut avoir une masse salariale qui augmente, ou stabilisée et un coût de fonctionnement qui diminue.

Mademoiselle DUMAS : *inaudible hors micro*

Monsieur le Maire : Ce n'est pas exclus. Nous ne sommes pas obligés de prendre tout ce que nous avons économisé et de le redépenser dans d'autres domaines. Si les élèves de l'école Laval vont une seule fois au Musée Picasso au lieu de deux fois, cela ne mettra pas en péril le système éducatif de la Ville d'Antibes.

A un moment donné il faut que tout le monde devienne raisonnable et dire qu'il y a une visite par an au musée Picasso pour tous les élèves. Cela suffit peut-être. Nous avons des espaces de qualité, les élèves ne sont pas obligés de sortir tous les mois à l'extérieur de l'ensemble rénové et adapté à leurs besoins.

Il faut également réfléchir à la façon de gérer, dans un système éducatif tourné vers l'enfant, les moyens mis à notre disposition. Je prétends que les moyens humains sont plus importants que tout le reste dans ce domaine. C'est ce qui est privilégié.

Je suis prêt et Georges Roux aussi, à vous montrer que c'est le cas.

Au vote : Qui est contre ? 3. Abstentions ?

Adopté à la majorité par 44 voix POUR sur 47 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS).

03-2 - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION - PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Monsieur ROUX : La Commune est tenue de participer aux frais de fonctionnement des écoles privées d'Antibes Juan-les-Pins sous contrat d'association. Au titre de la parité, le montant versé par élève doit être identique à celui d'un élève scolarisé dans l'enseignement public.

Pour l'année 2011 le coût d'un élève dans l'enseignement public vient d'être fixé à 763 €. Ce montant annuel sera versé pendant trois ans pour chaque élève antibois scolarisés dans les écoles du Mont Saint Jean, Sainte Marie, Saint Philippe de Néri et Notre Dame de la Tramontane.

Ce coût suivra l'évolution du coût d'un élève de l'enseignement public avec réévaluation possible.

Pour les élèves en provenance d'autres communes, la participation sera versée directement par ces communes, aux établissements concernés. Pour les élèves antibois scolarisés en enseignement privé dans d'autres communes, la Ville versera la participation de fonctionnement selon un montant fixé par leur assemblée délibérante et selon les critères de dérogation en application pour l'enseignement public.

Je vous demande donc de :

- FIXER à 806,07€ le montant de la participation pour le trimestre de septembre à décembre 2010 ;
- FIXER à 763 € le montant de la participation qui sera versée à compter du 1er janvier 2011 pour trois ans.

Monsieur le Maire : La Gauche et l'Ecologie.

Mademoiselle DUMAS : Tout d'abord, je vais dire mon désaccord total sur le fait que les impôts locaux des habitants de notre ville ne devraient pas financer de la même manière le fonctionnement d'une école publique et d'une école privée.

Une fois cela dit, encore moins d'accord dans un période où l'Etat organise l'appauvrissement de l'école publique et la concurrence des établissements. D'autre part, dans la délibération, il reste un flou inquiétant au sujet de l'application de la fameuse « loi Carle » loi ô combien contestable, qui ne répond à mon avis pas du tout au principe de laïcité de notre république.

La délibération dit, pour les élèves antibois scolarisés en enseignement privé dans d'autres communes, la Ville versera la participation de fonctionnement selon un montant fixé par les assemblées délibérantes. C'est-à-dire qu'il n'y a aucune précision sur le montant qu'elle devra verser.

On ne peut pas voter une délibération avec ce flou sur le montant et le principe de laïcité qui n'est pas forcément respecté.

Monsieur le Maire : Le paradoxe serait que vous considérez selon que l'enfant choisit d'aller dans le privé ou le public, qu'il ne doit pas avoir la même aide de la part de la collectivité.

Nous divergeons profondément sur ce sujet et autant, nous considérons que nous ne devons pas aider au-delà de ce que l'aide apporte au public, autant nous considérons que tous les élèves de la Ville d'Antibes sont des enfants des citoyens de la Ville d'Antibes, et qu'ils bénéficient de la même aide de la part de la Ville.

Vous devriez d'ailleurs vous réjouir que la baisse du coût par élève impacte l'aide que l'on apporte au privé. Au lieu d'apporter 806 € au privé, on apporte désormais 700...

Monsieur ROUX : Cela fait 43 000 €

Monsieur le Maire : Pour autant, cela paraîtrait logique, dans un système laïc et républicain, que chaque enfant de cette commune, qui a le choix entre le public et le privé, bénéficie de la même subvention de la Ville pour son enseignement et c'est là où nous divergeons, vous pensez qu'il ne doit pas avoir de choix.

En revanche je me permets de vous rappeler que dans ce contrat l'Etat vérifie que l'enseignement qui est reçu dans l'enseignement privé, est conforme à l'ensemble des directives et à la qualité qu'exige l'enseignement d'un élève sur la Commune d'Antibes.

Je considère que tous les enfants d'Antibes sont égaux et qu'ils ont la même aide. C'est d'ailleurs ce que dit la loi, proposé par le Sénat, adoptée à l'unanimité avec des amendements pour faire en sorte que d'une commune à l'autre il y ait cette égalité.

Lorsqu'un enfant, par dérogation, va dans une école d'une ville voisine, cette commune va nous dire combien l'élève lui coûte et réclamera à la Ville d'Antibes la quotité de l'élève que nous lui avons envoyé. Si nous, nous considérons qu'il n'a pas à aller dans cette école, nous pouvons lui refuser la dérogation. Vous voyez qu'il y a un certain nombre de garde-fous.

Cela ne concerne qu'un faible nombre d'élèves. Ce n'est pas un énorme problème car, fort heureusement, la qualité de notre enseignement public et privé fait que les élèves ne fuient pas la Ville d'Antibes.

Madame MURATORE : Deux points. Par rapport à ce que vous avez dit, par rapport à la loi pour la prise en charge dans d'autres communes, je rappelle quand même qu'elle a été cassée et qu'il ne reste plus que les cas de dérogation, c'est ce qu'il me semble comprendre dans la délibération puisqu'il est bien marqué "selon les critères de dérogation" parce que la loi qui avait été votée a été ensuite reprise. C'est simplement une explication de vote, nous non plus nous ne sommes pas d'accord avec loi, car c'est un choix des familles, la collectivité n'a pas à assurer des choix privés, personnels, c'est le même débat pour les crèches, nous l'avons depuis longtemps.

C'est une explication de vote, nous nous abstiendrons puisque c'est la loi et nous ne sommes pas d'accord.

Monsieur le Maire : Vous préférez la contrainte, nous préférons le contrat. Vous préférez obliger, nous préférons la liberté. C'est logique que nous ne soyons pas d'accord sur cette délibération.

Au vote : Qui est contre ? 3. Qui s'abstient ? 2.

Adopté à la majorité par 42 voix POUR sur 47 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

MONSIEUR SEITHER

05-1 - BUDGET VILLE – EXERCICE 2010 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire : Avant qu'André-Luc SEITHER vous présente le budget supplémentaire, je voudrais vous rappeler que ce budget est le deuxième acte important après le budget primitif, il se situe dans la période intermédiaire, fin du mois de juin. Il fait le bilan de la situation et en même temps reconvertit un certain nombre de dépenses de gestion et d'investissement.

Vous le savez, je n'ai jamais eu peur de parler de rigueur budgétaire. Je pense qu'avoir une gestion rigoureuse, n'a jamais été un inconvénient donc j'assume parfaitement que nous pouvons rendre un service de meilleure qualité à la population, tout en étant rigoureux. Sur ces points, les éléments que nous avons mis en œuvre cette année, portent leur fruit, presque au-delà de l'espérance que nous avons mis dans les dispositifs.

Les dépenses de gestion sont totalement maîtrisées puisque les dépenses de gestion inscrites en 2010, y compris la masse salariale, sont égales aux dépenses de gestion inscrites en 2009 (122,8 M€).

C'est un élément très important parce que c'est la première fois que nous parvenons à faire en sorte que nous ne dépensons pas plus l'année suivante que l'année précédente. Je vous rappelle que nous avons inscrit une augmentation de la masse salariale de 2,5. Je vous rappelle aussi que sur les 122 M€, il y a au moins 70 ou 75 millions de masse salariale et que donc par conséquent, nous avons continué à faire des efforts de gestion de fonctionnement pour permettre d'absorber l'augmentation mécanique, en fonction de l'ancienneté et des passages de concours.

En ce qui concerne la masse salariale, nous avons scrupuleusement respecté le budget initial puisqu'aucun crédit supplémentaire n'est inscrit sur ce budget supplémentaire. Vous avez eu des budgets supplémentaire, sous cette municipalité, dans lequel à la fin ou au milieu de l'exercice, on remettait 200 ou 500 000 euros pour la masse salariale. Ce n'est pas le cas. Cela veut dire qu'avec 2,5 d'augmentation de la masse qui est inférieure à l'augmentation mécanique, nous avons réussi là aussi à maintenir cette masse salariale.

Les tableaux de bord, chaque mois nous permettent de suivre la masse salariale et les dépenses de fonctionnement, de cette façon les dérapages sont évités.

Les dépenses de gestion font aussi l'objet d'une surveillance mensuelle qui nous a permis d'obtenir ce résultat aujourd'hui. Pour autant, avons-nous diminué nos investissements ? Non. Nous 30,7 M€ d'investissement cette année. Je vous rappelle qu'autour de l'an 2000 nous dépensions 9 M€ d'investissement.

Cela veut dire que nous n'avons pas fait un budget de restriction d'investissement en période de crise, mais au contraire, triplé notre budget d'investissement et d'ailleurs, tous les antibois peuvent voir la place Mariejol, le boulevard Wilson, le boulevard Albert 1^{er} et les divers travaux faits à l'intérieur de la ville. Tout cela correspond à un investissement fort qui permet de mobiliser l'économie de la Ville d'Antibes à la fois sur le bâtiment, mais aussi sur toute une série d'activités économiques annexes qui créent de l'emploi.

Je rappelle que 14,6 M€ sont consacrés aux grands travaux, les locaux associatifs du Fort Carré, que l'on a évoqués avec M. PIEL précédemment, les grands aménagements Albert 1^{er} et Wilson, la rénovation du patrimoine historique, et 4 M€ pour les locaux communaux, scolaires, sportifs, et de la petite enfance, pour les maintenir à un niveau élevé de qualité avec des travaux chaque année.

Nous attaquerons la salle des sports des Trois Moulins à la fin de l'année, nous y avons mis 3 M€.

Sur l'aménagement urbain, ce sont 3,9 M€, 2,9 M€ sont consacrés au matériel, 2,9 M€ aux acquisitions foncières, 1,5 M€ en subvention d'équipement, dont 750 000 pour la construction de l'EHPAD et 500 000 € pour le CCAS. Enfin, 1 M€ est budgété autre des travaux de proximité.

C'est dire qu'au milieu de cette année, et dans cette situation...

CASSETTE 2 FACE A

André-Luc SEITHER va nous dire donc comment nous nous trouvons dans une situation plus favorable par rapport à l'année dernière, là en 2009, nous n'avons pas totalement anticipé la chute des droits de mutation, on a une bonne surprise aujourd'hui, c'est qu'on a un million six de droits de mutation supplémentaires, ce qui prouve qu'il y a une dynamique économique qui revient sur Antibes. Et si on peut imaginer qu'on n'aura pas une augmentation très nette de l'apport des casinos compte tenu d'autres facteurs qui feront que l'on ne reviendra pas aux âges d'or de l'aide des casinos, on peut penser que l'on va retrouver progressivement un niveau de droits de mutation à peu près équivalent à ce qu'on trouvait en 2008 ou en 2007 ce qui nous permettra donc d'aborder les années qui viennent en matière de fonctionnement et d'investissement de manière plus sereine.

Monsieur SEITHER : Merci Monsieur le Maire. Mes Chers collègues. Le budget supplémentaire 2010 que je vous présente, donc reprend les résultats de l'exercice 2009, les recettes non prévues au budget primitif 2010, les ouvertures de crédits pour des dépenses supplémentaires par rapport au BP 2010, les reports de crédits d'investissement constatés au compte administratif en dépenses et en recettes.

En ce qui concerne d'abord la reprise des résultats de l'exercice 2009, l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2009 est de 8 millions d'euros. Il est réinjecté dans le budget 2010 donc à l'occasion de ce budget supplémentaire, il n'y a pas de nouvelles recettes réelles de fonctionnement, en effet la reprise d'activités au niveau des droits de mutation qui permet de rajouter un montant de 1,6 millions, comme vous a dit Monsieur le Maire, compense les baisses enregistrées notamment sur les produits des jeux des casinos, il y a eu moins 20 % sur le premier trimestre, ce qui représente moins 600 000 €.

Sur les dotations diverses il y a eu moins 550 000 € et sur les remboursements d'assurances du personnel moins 400 000 €.

Les produits exceptionnels inscrits pour 796 000 € concernent un contentieux inscrit en dépenses qui, s'il nous était défavorable, génèrerait un remboursement de ce montant.

Je vous propose donc :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement de la façon suivante : 4,6 millions pour le fonctionnement courant dont 2 millions pour faire face en cas d'obligation à des augmentations de prix de fournitures (ex : carburant, alimentation et de prestations) ;
- de rajouter 2 millions pour les charges exceptionnelles pour l'aide au mode de garde, pour les annulations de titres et un million pour les contentieux sur lesquels un remboursement de 800 000 € est prévu en recettes ;
- de rajouter 2 millions en dépenses imprévues et 100 000 € pour les subventions et les syndicats intercommunaux.

En ce qui concerne l'investissement, compte tenu du montant de l'investissement réalisé en 2009, 30 millions d'euros, une recette supplémentaire de 0,5 million d'euros est attendue pour le fonds de compensation de la TVA, cette recette compense la baisse des subventions d'investissement moins 0,3 million d'euros ainsi que la diminution des dotations aux amortissements prévue au BP 2010 soit moins 0,3 million d'euros.

Il n'y a pas d'inscription de dépenses nouvelles d'investissement à ce budget supplémentaire mais réaffectation des crédits en fonction de l'avancement des opérations. Si vous voulez, à la lumière de cette présentation très synthétique et de celle plus détaillée dont vous avez pu profiter en Commission des Finances élargie, je vous laisse mes chers collègues, Monsieur le Maire, intervenir sur ce budget supplémentaire.

Monsieur le Maire : Alors, j'ai bien entendu tous les groupes qui interviennent. Madame RAVEL pour l'Union Antibes Juan les Pins.

Madame RAVEL : Monsieur le Maire et chers collègues, à une heure où l'Etat lui même donne l'exemple en réduisant de manière significative son train de vie et ses dépenses de fonctionnement suivi en cela par de très nombreuses collectivités territoriales, nous espérons très sincèrement que la Ville d'Antibes aurait tout fait, elle aussi, pour tenir compte de la crise et ajuster ses dépenses de fonctionnement en conséquence.

Il est regrettable que la Commission des Finances spéciale n'ait eu lieu que l'avant-veille du conseil, elle fut malgré tout nécessaire car elle a pu apporter, et nous vous en remercions, une explication à l'augmentation notable de la section de fonctionnement.

Sans entrer dans les détails, il n'en reste pas moins vrai que les économies que nous devrions faire, sur notre fonctionnement pour revenir à un niveau acceptable, ne sont toujours pas d'actualité et la réflexion globale nécessaire à l'arrêt de la dérive se fait toujours attendre. Dans un autre registre et malgré la remarque du président de notre Union concernant le SDIS, nous ne savons toujours pas ce que vous envisagez de faire pour contrôler ce budget.

L'utilisation des subventions allouées à certaines associations est contrôlée, pourquoi pas le budget du SDIS ? Ne croyez pas qu'au travers de cette demande, je m'attaque aux pompiers, ce serait complètement aberrant, ayant eu pour époux un chef de centre de secours, un fils, sapeur pompier professionnel et personnellement en temps que monitrice nationale de secourisme, j'ai moi-même donné des cours de secourisme à certains pompiers.

Cannes trouvant la note un peu trop salée après avoir gelé ces versements a maintenu son recours devant le tribunal administratif. Je ne dis pas que c'est un exemple ou une procédure que nous devrions suivre, mais sachant qu'il s'agit de 81 € par an et par français, les Antibois aimeraient connaître leur contribution.

Aussi, je vous remercie de nous informer de la ventilation de ce budget abyssal ainsi que de vos propositions pour arrêter, sans jeux de mots, cette hémorragie. De même les résultats de l'audit de gestion lancé en 2009 qui aurait dû nous permettre de disposer pour cette année 2010, je vous cite, d'une analyse objective sur l'efficacité de la gestion des principaux domaines d'activités de la Commune ; ne nous sont toujours pas communiqués. Peut-être, pourriez-vous nous informer sur l'avancement de cet audit et de la date à laquelle nous pouvons espérer prendre connaissance de ses conclusions très attendues ? Ayant voté contre le budget primitif, nous voterons naturellement contre ces décisions budgétaires modificatives. Je vous remercie.

Monsieur PIEL : Je dirai à la fin de mon intervention, par rapport aux économies, ce que cela comporte quand même ce qu'il y a derrière parce qu'il ne s'agit pas que de questions d'argent, cela concerne des salariés, des postes de travail. Par contre le premier constat que nous faisons dans ce budget supplémentaire, c'est l'augmentation importante des produits de l'impôt et des taxes, donc plus de 830 000 € et dans le même temps, la réduction des dotations qui atteint 380 000 €.

Ce qui montre bien que l'augmentation d'impôts qu'ont subie les antibois font d'eux les contributeurs principaux de ce budget et de ce budget supplémentaire aussi.

La baisse des dotations concerne l'Etat bien sûr avec la DGF 241 000 €, la dotation d'aménagement 127 000 € et la compensation de la taxe foncière, 18 000 € cela ne compense plus grand-chose, mais aussi le Conseil général, puisqu'il réduit son aide sur ce qui était prévu au début de l'année de 50 000 €.

Par contre la Région reste en positif et c'est la moindre des choses de respecter les engagements du début d'année. Autre baisse, les dotations des casinos, 600 000 € et je pense que cela va continuer, comme vous l'avez dit, avec la scandaleuse légalisation des jeux et des paris sur internet, cette recette pour les communes hébergeant des casinos va aller en diminuant chaque année. Par contre, vous l'avez dit aussi, les droits de mutation sont en forte augmentation. Plus 1,6 millions d'euros. Mais comment se féliciter quand on sait que cela veut dire reprise de la spéculation immobilière. Alors on pourrait dire que n'ayant pas voté le budget on ne votera pas le budget supplémentaire pour rester cohérent, mais notre position à ce budget supplémentaire, c'est le refus des actions que vous y inscrivez, le refus de l'accentuation de votre politique car vous avez choisi de ne pas écouter nos concitoyens.

Ce que vivent et subissent la grande majorité des habitants de notre Commune est à des années lumières des actions contenues dans votre budget y compris dans votre budget supplémentaire. Notre ville et ses habitants souffrent socialement, économiquement, écologiquement et cela demande une autre attention, une autre écoute pour répondre à celles et à ceux qui sont en difficulté, chômage, précarité, droit au logement, à l'énergie, à la sécurité, droit à une retraite décente pour les anciens et de vrais emplois pour les jeunes. Et puisque nous parlons d'économie et de la masse salariale qui est contenue, moi je vais vous parler des emplois puisqu'il y a 172 postes de fonctionnaires territoriaux qui ne sont pas pourvus à Antibes c'est-à-dire 8%.

C'est la aussi un record, en tout cas pour Antibes, mais certainement un record des Alpes Maritimes et de France comme on le fait assez souvent. Comment s'étonner quand on nous dit que la ville est sale, que c'est l'anarchie routière, que malgré la vidéosurveillance on n'est plus en sécurité, qu'il manque dans les écoles et les crèches du personnel y compris des ATSEM.

Dans les écoles, je suis désolé, depuis le début de l'année ce sont 28 emplois qui ont été supprimés, ce qui devrait faire plaisir à mes collègues du banc de devant, puisque sur les 2169 postes ouverts, il n'y a que 1997 postes pourvus. A la fin 2009, il y en avait 2025 de postes pourvus, en quelques mois cela équivaut à la disparition d'une petite moyenne entreprise de notre ville.

Il manque 7 policiers municipaux, 10 personnes dans le secteur médico-social dont 5 aides puéricultrices, 19 dans le secteur social c'est là que sont les ATSEM, 71 dans le secteur technique dont 53 agents de 2^{ème} classe, ce sont les personnes qui nettoient la ville en particulier, 57 dans le secteur administratif, là aussi c'est la catégorie C c'est-à-dire la plus basse qui fait les frais d'absence du personnel. Alors oui vous appliquez et vous l'avez dit, la révision générale des politiques publiques sans état d'âme.

Monsieur le Député Maire, vous voyez, j'en suis persuadé, avec lucidité l'état de notre pays et vous constatez le déclin de notre ville. Je vous demande de ne pas rester prisonnier de votre dogmatisme libéral. Merci

Monsieur le Maire : Si j'étais un dogmatisme libéral, cela se saurait quand même ! Je précise que cette ville a pratiquement tous ses services en régie et les chiffres que vous donnez sont faux. Il n'y a aucune restriction budgétaire, cela peut être vérifié, sur l'ensemble des postes concernant la petite enfance, les écoles, le social et aucun poste qui n'est pas remplacé.

Effectivement sur d'autres postes, il m'arrive de ne pas remplacer le poste d'un agent qui part à la retraite sans qu'il y ait de quota pour autant mais, à tel ou tel endroit, il me paraît logique de réfléchir à la pertinence du renouvellement d'une personne lorsque d'autres éléments au cours de sa carrière permettent de mutualiser son travail.

Je conteste donc les chiffres qui sont donnés parce que tout d'abord ce n'est pas vrai qu'on a autant de postes vacants sur la ville d'Antibes, le document budgétaire ne dit pas qu'il y a une restriction des postes tel que vous venez de le dire ! Vous comparez avec un tableau d'effectifs théoriques, on n'a pas supprimé les postes, vous partez d'un effectif théorique et vous dites : « il manque tel poste ».

Ensuite sur la Police municipale, j'ai dit très clairement que je pensais qu'il y avait un certain nombre de tâches qui pouvaient être effectuées par d'autres personnes que la Police municipale, en particulier pour faire de la sécurité routière, des anciens policiers, des anciens gendarmes peuvent très bien aller dans les écoles et faire en sorte que les policiers municipaux qui sont affectés à ces tâches puissent être affectés à d'autres missions.

La vidéosurveillance que vous stigmatisez va probablement être un des éléments majeur. En effet, malgré la présence pendant la fête de la musique dans Antibes de 23 policiers en tenue jusqu'à 2 heures et demie du matin, 23 policiers en tenue dans le vieil Antibes, plus les caméras, force est de constater que personne n'est à l'abri d'une rixe et d'une situation dans laquelle il peut y avoir une issue fatale à une violence personnelle à appliquer à une personne. C'est donc probablement la vidéosurveillance qui va permettre l'identification des coupables, en tout cas qui va y participer fortement et si aujourd'hui on sait à peu près comment les choses se sont passées, c'est en grande partie grâce à cet outil. Aussi, dire qu'on fait qu'on est en restriction d'emplois municipaux, quand vous avez 23 policiers municipaux sur le secteur vieil Antibes pendant la fête de la musique de 19h à 2 heures et demie du matin je pense que vous êtes en décalage par rapport à ce que vivent nos concitoyens.

Je n'ignore pas les problèmes que vous évoquez en vous faisant simplement remarquer qu'un certain nombre d'entre eux ne relèvent pas totalement de la ville d'Antibes et que dans la formation professionnelle, les transports, la formation dans les lycées et dans d'autres domaines, il y a d'autres collectivités qui ont aussi leur part de responsabilité et on aimerait bien qu'elles les prennent ! Aussi, le tableau noir que vous dressez aujourd'hui de la ville d'Antibes qui serait en déclin, est un peu en contraste avec l'augmentation de l'attractivité touristique que l'on constate avec Audouin RAMBAUD et qui fait qu'au contraire, lorsqu'on investit 30 millions d'euros dans une année, cela se voit et appelle au contraire un nouveau développement économique pour notre Commune,

Je vais prendre un exemple simple, le Bd Wilson a été rénové, il y a quatre enseignes qui sont venues s'y installer.

Alors bien entendu il s'agit enseignes privées et cela vous révolte, mais ces enseignes privées elles ont créé de l'emploi, elles ont créé de l'attractivité pour notre ville et favorisent le tourisme !

C'est sans doute en faisant une politique de travaux qu'on peut attirer un certain nombre de personnes. Je vous réponds donc immédiatement, sortons de la litanie des chiffres erronés que vous avancez et constatez simplement une chose, c'est qu'effectivement nous tenons nos fonctionnements et que nous n'avons pas dégradé la qualité du service que nous offrons à nos concitoyens. Pour vous Mme RAVEL on peut dire que vous avez écrit le papier avant d'avoir lu le budget probablement parce que vous seriez rendu compte qu'effectivement il n'y a pas de dérapage dans le fonctionnement et qu'il y a un investissement fort.

Quant à l'audit, il est en partie complet et en partie incomplet, je le remettrai au Conseil municipal quand il sera entièrement complet, je crains que vous ne soyez fort déçue parce que vous constaterez que les employés municipaux correspondent à des quotas qui sont globalement ceux de la ville, de toutes les villes de même strate et que les services municipaux font bien leur travail. Voilà je passe la parole à Madame MURATORE.

Madame MURATORE : Alors quelques remarques. Ce budget supplémentaire confirme le désengagement de l'Etat et le transfert des charges sur les collectivités locales. Facile ensuite de dire qu'on n'augmente pas les impôts alors que cette augmentation va de fait se reporter sur les impôts locaux particulièrement injustes, puisque ne tenant pas compte des revenus des ménages. Ne nous dites pas, encore une fois, que la charge fiscale dans la ville est moindre que dans d'autres villes du département, vous ne tenez compte que des taux et non des valeurs locatives et du fait que vous avez supprimé les abattements.

On constate que le produit des impositions directes par population est de 705 € à Antibes alors que la moyenne de la strate n'est que 489 €. En 2010 les impôts locaux pour les antibois vont augmenter de 2,71 pour la taxe d'habitation et de 2,50 pour la taxe foncière, plus que l'augmentation des salaires, des pensions de retraites ou des minima sociaux.

Par rapport à l'investissement, on constate une baisse importante des subventions perçues par la Commune. Nous avons demandé au conseil précédent, un état par projet, indiquant les subventions attendues et les subventions réellement perçues, nous renouvelons notre demande.

Sur le nettoyage, nous nous étions étonnés du montant de l'enveloppe prévue au budget principal, nous constatons que celle-ci est relevée, ce qui nous paraît plus logique par rapport aux besoins de la Commune. Mais nous avons toujours une inquiétude par rapport à l'entretien des bâtiments communaux, car l'enveloppe ne correspond pas aux besoins, tout au moins à l'état que nous voyons des bâtiments communaux.

Les retours CNASEA sont en forte diminution, l'enveloppe emploi-d'insertion n'est pas abondée. Doit-on comprendre que vous n'avez pas la volonté de développer ce type d'emplois ? Nous étions intervenus pour nous étonner de voir une diminution importante du budget emploi d'insertion, dans la situation actuelle de chômage important, la ville pourrait faire un effort, d'ailleurs vous le préconisiez dans le document sur le DOB qui nous avait été remis. Nous renouvelons donc notre demande en ce sens. Sur les emplois, on constate toujours un différentiel entre les effectifs budgétaires et les effectifs pourvus, vous aviez dit geler les recrutements dans l'attente de l'audit, vous devez maintenant être destinataire mais vous avez à moitié répondu en répondant à ma collègue.

On constate encore une augmentation du coût de l'ACMA. Dans votre intervention, au dernier conseil, vous avez semblé ne plus être aussi fermé à la réflexion d'une crèche supplémentaire dans la Ville compte tenu du coût de la prestation ACMA et du nombre de demande de places de crèches en attente, nous insistons pour que cette réflexion soit rapidement menée. Bien sûr, nous ne voterons pas ce budget supplémentaire. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Mme MURATORE, sur les impôts, il faut qu'on soit assez clairs quand même. D'abord, bien sûr lorsque je dis que la Ville d'Antibes est la moins imposée du département ou que l'antibois est le moins imposé du département, c'est une réalité y compris en tenant compte des abattements. Le deuxième point, c'est lorsque vous dites que la moyenne c'est 700 euros par habitant à tel endroit à Antibes et moins ailleurs, ce n'est pas parce que la moyenne des antibois paie plus que les habitants de Seine St Denis, que pour autant ils sont plus imposés. Cela signifie que le revenu moyen des citoyens qui habitent Antibes Juan les Pins est plus élevé avec des volumes d'habitations plus importants et des valeurs locatives plus importantes.

Ce n'est donc pas le fait de la Ville d'Antibes, c'est le fait de la situation particulière des gens qui habitent à Antibes Juan les Pins. Ensuite, vis-à-vis des impôts, il faut avoir une certaine cohérence. Moi, j'ai la cohérence, pas butée comme a l'air de le dire Mr PIEL, mais je crois que nous devons faire des efforts de fonctionnement et que nous devons continuer en investissement fort.

Et je crois que les antibois pensent la même chose. Pour autant, nous avons une pression fiscale que personne ne peut contester, elle est modérée. Elle est modérée y compris tous les éléments que l'on peut envisager. Sur le plan national, l'ensemble des socialistes ne cessent de nous demander d'augmenter les impôts. Donc, on ne peut pas à la fois à Paris dire : « il faut augmenter les impôts » et en même temps dire : « il faut baisser les impôts ».

Et donc, il me paraît, à la limite, je n'ai pas à juger, ni à donner des bons points ou des mauvais points à qui que ce soit, mais au moins Mr PIEL, lui il me dit, vous pouvez y aller sur les impôts, la taxe d'habitation, il y a au moins une certaine logique, puis vous mettez plus de fonctionnaires, puis vous aurez un service qui rendra mieux compte de la qualité du service. Mais, dire non vous faites trop d'impôts mais en même temps à Paris, vous n'en faites pas assez, puis ensuite dire, l'allocation qui est donnée par l'Etat à la ville d'Antibes est insuffisante parce qu'on n'augmente pas les impôts sur le plan national, il y a une petite incohérence. Je me permets très amicalement de vous la signaler.

Mme MURATORE : oui, mais là il faut que je réponde, vous caricaturez tout de même. La demande du PS n'est pas d'augmenter pour augmenter les impôts, mais d'avoir un régime fiscal qui soit plus juste et qui nous permette une participation, la Révolution française disait quoi ? Elle disait la partie de l'impôt, c'est la participation, on contribue en fonction de ses capacités contributives et bien c'est cela que nous demandons, qu'on y revienne pour les français.

Monsieur le Maire : Ecoutez, pour la taxe d'habitation, si je m'en rappelle bien quand les socialistes étaient au pouvoir, ils n'en ont pas changé ni la base, ni le fonctionnement, donc la taxe d'habitation, elle continue à être appliquée. Je ne me rappelle pas que vous ayez modifié la taxe professionnelle si ce n'est en prenant en compte au niveau de l'Etat, la part qui était la part de l'emploi, ce qui était une façon de recentraliser au niveau de l'Etat cette taxe. Et le foncier bâti, vous ne l'avez pas modifié non plus. Et à ce moment là, vous auriez pu dire : « je vais plus taxer le propriétaire du foncier que celui qui y habite » et vous auriez dû à ce moment là, faire que le foncier bâti soit plus lourd, et vous ne l'avez pas fait.

Aussi, il faut quand même être en conformité, non pas avec ce que l'on dit, mais avec ce que l'on fait. Nous, nous avons des visions objectives. On vous présente aujourd'hui dans la petite ville d'Antibes Juan les Pins un budget supplémentaire qui a maintenu l'augmentation de la masse salariale à 2,5 et qui n'a diminué aucun emploi. Sur mon bureau, il y a deux parapheurs concernant du renouvellement d'emploi. Quand ces renouvellements concernent des postes sur les haltes garderies, crèches, écoles, social, ils sont renouvelés automatiquement, pour les autres, c'est examiné au cas par cas et il arrive de ne pas renouveler le personnel et cela me paraît tout à fait logique et on continuera ainsi.

Et puis ensuite il y a des tableaux de bord et on regarde sur les tableaux de bord pour voir si on tient nos fonctionnements, ce qui n'est quand même pas illogique quel que soit le bord politique, et je vous dis aujourd'hui, avec André Luc SEITHER, le fonctionnement il est tenu et on ne dépense pas plus en 2010 qu'en 2009 et cela ne s'est jamais produit.

Et au milieu de l'année, on n'a pas besoin d'utiliser de l'argent en réserve ou qui arrive par ailleurs, comme le 1,6 million de droits de mutation pour le mettre sur le fonctionnement. En conséquence lorsque la Ville peut faire des réserves et qu'elle a une situation financière saine, « réf rapport Chambre Régionale des Comptes », cela signifie qu'elle ne va pas augmenter sa pression fiscale et que la pression fiscale d'Antibes Juan les Pins va donc rester modérée. Donc après que vous n'avez pas voté le premier budget, vous ne votez pas le second, d'accord, que vous fassiez de la politique nationale localement, d'accord, mais le fait est qu'on a investi 30 millions, que l'on continue à maintenir nos coûts de fonctionnement et que l'on a la bonne surprise de constater une augmentation des droits de mutation.

On ne peut pas être totalement insatisfaits d'une situation comme celle là. Sur l'audit, je vous le remettrai en septembre, je veux en discuter avec les partenaires sociaux ce qui me paraît logique car dans la hiérarchie d'une organisation, on parle aux partenaires sociaux et on ne vient pas livrer en pâture, même aux représentants du peuple, des éléments qui concernent des fonctionnements intimes des services pour ne pas stigmatiser les uns ou les autres. Je vous prends le pari qu'on va me dire que peut être pour l'effectif de la Police municipale, c'est la deuxième ville de France en nombre de policiers municipaux par habitant. Peut être on va dire cela. Possible. Mais moi, je continuerai à dire qu'il en faut. On va peut être nous dire qu'en matière de nettoyage de la ville et de jardins, on est à un taux d'emplois plutôt supérieur par rapport aux villes touristiques de même strate. Moi, je dirai qu'on va essayer de mutualiser les moyens mais qu'il me paraît quand même important qu'on continue d'avoir beaucoup d'agents qui nettoient.

Et quand on me dira : « pourquoi vous ne le confiez pas au privé ? » ce n'est pas Mr. PIEL qui dit cela, je leur dirai : « regardez Juan les Pins , c'est fait par le privé ». Est-ce que c'est bien mieux fait que par le public ? Je crois que ces éléments là, ne nous attendons pas au grand soir et à la révolution qui fassent qu'on dise : « on va mettre à la porte 150 personnes et vous allez voir, cela ira mieux ! », mais on ne va pas se trouver dans la situation dans laquelle on ne dira pas : « comment on pourrait faire pour mutualiser mieux nos moyens et faire en sorte qu'on dépense moins avec un personnel qui continue à travailler dans de bonnes conditions et à rendre un bon service au public ? ».

C'est cela un audit, ce n'est pas la recherche du coupable, c'est la recherche de l'optimisation des moyens humains et techniques mis à la disposition de nos concitoyens. Donc, l'audit vous l'aurez en septembre, de manière tranquille et apaisée et je le poserai devant les responsables des syndicats devant l'ensemble du personnel et des directions avant de le présenter devant le Conseil municipal, parce que cela me paraît la bonne hiérarchie du dialogue social à l'intérieur de « l'entreprise publique » de la ville d'Antibes Juan les Pins.

Mais c'est tout à fait normal que vous soyez obligée d'être critique pour pouvoir voter contre ce budget supplémentaire puisque vous n'avez pas voté le budget primitif. Et donc, on passe au vote. Qui est contre ? L'opposition. S'abstient ? Personne. Merci

Maintenant nous passons aux autres budgets. Chapitre par chapitre je considère que le vote est un vote chapitre par chapitre, vous êtes d'accord ? Monsieur SEITHER, pour la forme va énumérer les chapitres, s'il y a quelque chose qu'est pas conforme à votre vote, vous levez la main, voilà.

Monsieur SEITHER (voir annexe)

Monsieur le Maire : Même type de vote chapitre par chapitre.

Adopté à la majorité par 38 voix POUR sur 47 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).

05-2 - BUDGET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2010 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur SEITHER : Alors pour l'assainissement, le budget supplémentaire qui vous est proposé consiste dans l'affectation de l'excédent constaté au compte administratif 1,5 millions d'euros et l'ajustement de la prévision de recettes nouvelles au cours de l'exercice 2010, soit – 260 000 €.

En investissement, nous constatons 490 000 € de recettes supplémentaires dues essentiellement à 400 000 € de subventions notifiées, 90 000 € de complément de fonds de compensation de la TVA grâce au fort montant de l'investissement réalisé en 2009. Je vous en rappelle le montant 6 000 002 € et ce dans le cadre du plan de relance. Je vous propose de consacrer 1 950 000 € à des dépenses de fonctionnement et 500 000 € à des dépenses d'équipement.

Les dépenses de fonctionnement concernent principalement l'inscription de 1 million en dépenses imprévues et dans l'attente des résultats de l'étude prospective concernant le traitement et la gestion des eaux usées qui est en cours. Les crédits affectés à l'investissement permettront de poursuivre les travaux engagés dans le cadre du schéma directeur d'assainissement et notamment les travaux indispensables à la sécurité fonctionnelle des ouvrages d'assainissement. Je vous propose donc de passer au vote par chapitre si vous n'avez pas d'interventions à faire.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas d'interventions ? Non, nous passons donc au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à la majorité par 38 voix POUR sur 47 (7 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

05-3 - BUDGET SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - EXERCICE 2010 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur SEITHER : pour le SPANC (budget de service public d'assainissement non collectif) il n'y a pas de prévisions de recettes nouvelles, il n'y a pas besoin de complémentaires en dépenses, ils ont proposé que le résultat d'exploitation reporté soit 23 706 € vienne en déduction des recettes prévues et les crédits affectés à l'investissement pour le résultat reporté 6 214 sont inscrits au chapitre 21- autres immobilisations corporelles- pour palier un éventuel besoin matériel survenu en cours d'année. Je vous propose de passer au vote.

Monsieur le Maire : j'ai une demande d'intervention de Mme MURATORE.

Mme MURATORE : Alors sur ce budget, nous votons contre et nous renouvelons ce que nous disions au budget principal que ce service ne remplit pas les missions qu'il devrait remplir et ce budget modificatif ne permettra pas de rattraper le retard, de réaliser les contrôles tels que prévus par la loi. Le service manque manifestement de personnel et il n'y a aucune volonté dans ce budget supplémentaire de le compléter. Merci.

Monsieur le Maire : Vous savez Mme MURATORE, sur ce plan, je dois vous dire que l'on réfléchit parce que c'est une redevance supplémentaire, c'est un impôt supplémentaire. Et donc j'essaie de faire en sorte que l'organisation du nouveau SPANC ne pèse pas de manière lourde sur les ménages.

Donc, la réflexion se terminera dans l'année 2010 et Patrick DULBECCO et moi-même proposerons des éléments après, mais l'important c'est qu'il soit fait en sorte que ce budget qui est un budget maintenant à part et qui s'appuie sur une redevance soit supportable par les antibois qui vont y avoir recours. Donc ne demandez pas trop de moyens puissants sur ce service parce que c'est de l'impôt ou du service payant pour l'ensemble de nos concitoyens dans ce domaine, ce qui ne me paraît pas complètement anormal d'ailleurs.

Monsieur PIEL : inaudible hors micro

Monsieur le Maire : non pas tous les antibois mais ceux qui sont concernés et il convient d'essayer de faire en sorte que tous les antibois qui ont, pour dire les choses simples, une fosse septique, ne se retrouvent pas avec une imposition qui, du jour au lendemain, soit lourde alors que ce n'était pas le cas auparavant. Pour autant, je suis bien conscient avec vous tous qu'il faut contrôler ces fosses septiques et que quelquefois, elles nuisent à notre environnement, par conséquent ces choses là doivent se faire à un niveau de prestations équilibrées mais de manière progressive.

Madame MURATORE : nous tout ce que nous demandons, c'est que les contrôles qui doivent être faits tous les quatre ans, tels que prévus par la loi, soient réalisés, donc manifestement on dit c'est un manque de personnel, c'est cela la question : comment on procède pour faire les contrôles ?

Monsieur le Maire : mais vous ne voulez pas entendre ce que je dis ! Plus vous mettez de personnel sur le contrôle et plus vous calculerez le prix de la redevance en fonction du fonctionnement du service et donc plus son montant sera lourd.

La réflexion que nous avons donc avec Patrick DULBECCO, est de savoir comment faire les contrôles tous les quatre ans sans pour autant faire peser sur l'ensemble des contribuables qui ont des fosses septiques et qui disposent parfois de ressources modestes, une charge supplémentaire trop lourde. Et si vous mettez dix personnes, vous ferez les contrôles plus rapidement que si vous en mettez deux, voilà.

Monsieur DULBECCO : En plus ce n'est pas sûr, parce que beaucoup de gens travaillent et que les contrôles ne peuvent se faire qu'en dehors des horaires de travail ce qui pose donc des difficultés techniques également.

Madame MURATORE : inaudible hors micro

Monsieur DULBECCO : Non, ce n'est pas du tout une plaisanterie, je vous le promets, il y a des gens qui travaillent et les personnes chargées de ce contrôle de SPANC bien souvent trouvent porte fermée.

Monsieur le Maire : bien nous ne sommes pas dans ce débat, on est dans un débat de budget supplémentaire ! On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité par 38 voix POUR sur 47 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).

05-4 - BUDGET REGIE DES TRANSPORTS - EXERCICE 2010 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur SEITHER : nous avons donc constaté donc l'affectation du résultat de 20. 830,16 € , il est donc proposé ne pas demander le versement par la Ville de la subvention d'exploitation de 1 000 € donc le crédit restant soit 19830,16 € va servir pour le remboursement des frais relatifs au fonctionnement à l'assurance et à l'entretien du véhicule.

Monsieur le Maire : nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à la majorité par 38 voix POUR sur 47 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY et 4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

05-5 - ASSURANCE - DOMAINE PUBLIC - SINISTRES ET DEGATS - RECOUVREMENT AUPRES DES TIERS RESPONSABLES OU DE LEURS ASSUREURS

Monsieur le Maire : C'est une délibération habituelle en cours d'année

Monsieur SEITHER : Oui, c'est juste pour récupérer la somme 16 198 € auprès des tiers responsables ou de leurs assureurs

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Pas de vote contre ? pas d'abstention
Adopté à l'unanimité.

MADAME PUGNAIRE - question rapportée en son absence par Monsieur LEONETTI

08-1 - COMPETENCE DECHETS - VEHICULES, MATERIELS ET EQUIPEMENTS - PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA-ANTIPOLIS - DESAFFECTATION ET REINTEGRATION - AVENANT n°3

Monsieur le Maire : Intervention : la Gauche et l'Ecologie.

Madame DUMAS : Oui, simplement une petite remarque, nous espérons que nous allons en finir avec ce type de délibération, c'est-à-dire sur le principe que la Ville prête du matériel correct à la CASA et que cette dernière lui rend quand il est complètement dépassé ou voire pire hors service. Donc, la CASA a maintenant suffisamment d'années d'existence pour être totalement autonome de l'acquisition du matériel et tout naturellement au sujet de la compétence déchets, puisque c'est elle qui touche les recettes de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, aussi elle devrait être d'autant plus autonome dans l'achat du matériel.

Monsieur le Maire : non vous êtes à côté ! Il y a du matériel appartenant à la Ville, prêté par la Ville à la CASA à un moment donné au moment de la création de la Communauté d'Agglomération puis quand ce matériel arrive au bout de son fonctionnement à la CASA, la CASA au lieu de le mettre en destruction, au rebut, est obligée de le restituer à la Ville propriétaire qui doit s'en charger. Cela ne veut pas dire que la CASA ne continue pas à acquérir du matériel, au contraire, c'est tout. Donc ce n'est pas un manque de responsabilité de la CASA.

On passe au vote : qui est contre ? S'abstient ?
Adopté à l'unanimité.

Départ de M.GONZALEZ – Procuration à Monsieur le Maire – Présents : 33/Procurations 14/Absents 2

MONSIEUR DULBECCO

09-1 - ENVIRONNEMENT - ZONE NATURA 2000 - BAIE ET CAP D'ANTIBES - ÎLES DE LERINS- CANDIDATURE DE LA VILLE D'ANTIBES COMME OPERATEUR .

Monsieur DULBECCO : Monsieur le Maire, vous avez pratiquement tout dit, la zone Natura 2000 concerne un plan de gestion raisonné pour la préservation de la biodiversité maritime, en partenariat avec des acteurs institutionnels, un plan de gestion va être piloté par un « COPIL » un comité de pilotage et après une étude diagnostic on lancera l'élaboration d'un document objectif « DOCOB » sur une période de 5 ans. Cela s'inscrit dans ce que fait la ville d'Antibes en matière environnementale sur le plan maritime.

Monsieur le Maire : Interventions ? Monsieur MOLINE.

Monsieur MOLINE : Oui Monsieur le Maire, donc Antibes ville précurseur est la Ville la plus importante, de cette zone Natura 2000, elle doit donc être l'opérateur de cette zone. Nous vous soutenons dans cette démarche et espérons que cela nous permettra d'aller beaucoup plus loin dans la préservation de notre littoral. Quelques suggestions : interdictions de mouillage forains sauvages à tout bateau non

équipé d'ancre préservant les herbiers de posidonies, pose de corps morts pour permettre un stationnement sans nuisances et surveillance des usages. Voilà Monsieur le Maire. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur PIEL ?

Monsieur PIEL : Oui, c'est valable pour la suivante aussi. Juste par rapport à ces dossiers, il y a aussi les contrats de baie, je veux dire qu'il y a beaucoup de mises en place de «COFIL», le comité de pilotage etc. sur la question de la mer, peut-être qu'il serait temps de se mettre à travailler ? !

Nous simplement, nous voterons évidemment ces deux rapports mais nous souhaiterions que les pêcheurs professionnels soient associés à ces actions, en particulier à la zone Natura 2000. On pense que cela va de soi, mais ce n'est pas inscrit dans les dossiers, en particulier dans celui de zone Natura 2000, on propose donc un amendement à ce rapport : c'est d'associer les pêcheurs professionnels, à travers leurs organisations professionnelles, à la mise en place de cette zone.

Monsieur DULBECCO : Oui, pour vous rassurer, étant opérateur, enfin attendez, pour l'instant on n'est pas encore désignés, on se porte candidat, mais bien entendu, on va associer tous les professionnels et toutes les associations, donc la mer est le principal objectif. Il faut savoir que pratiquement toutes les prud'homies de pêcheurs se sont portées candidates sur toutes les zones de Natura 2000 de notre littoral français. Voilà. Pas partout. Mais elles seront associées en même temps que les professionnels intervenant sur le tourisme, les plongeurs, le nautisme et ainsi de suite, les pêcheurs amateurs.

Monsieur le Maire : il me paraît évident bien entendu et je suis d'accord avec Monsieur PIEL à ce que les pêcheurs soient associés à Natura 2000.

Les pêcheurs d'Antibes le seront. L'intervention de M. MOLINE étant une des propositions et non pas des questions pour qu'effectivement on aille plus loin dans ce domaine et donc je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? S'abstient ?

Adopté à l'**unanimité**.

09-2 - ENVIRONNEMENT - CHARTE DE PARTENARIAT PELAGOS SANCTUAIRE POUR LES MAMMIFERES MARINS EN MEDITERRANEE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur DULBECCO : C'est un petit peu dans cet objectif là également. Donc en 1999, l'Italie, Monaco et la France avaient déterminé une surface de pratiquement 90 000 m² pour protéger les mammifères marins, il y a une possibilité pour la Commune de s'associer à cette démarche, aussi nous demandons à nos collègues d'approuver cette signature pour un partenariat qui va durer 3 ans.

Monsieur le Maire : Personne n'est contre ? Pas d'abstentions ?

Adopté à l'**unanimité**.

09-3 - SANTE - DEFIBRILLATEURS MAINTENANCE ET RECUEIL DE DONNEES MEDICALES - SUIVI - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT -AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur DULBECCO : Vous savez que la Ville d'Antibes a accepté un certain nombre d'appareils, actuellement on en a 18, un autre don vient d'être fait à la ville de 2 nouveaux défibrillateurs. Comme on risque d'avoir encore des dons supplémentaires, afin d'éviter à chaque fois de passer une délibération, il s'agit de remplacer celle-ci par une convention cadre qui prévoit la possibilité d'intégrer par voie d'avenant les nouveaux défibrillateurs qui nous seront éventuellement offerts.

Monsieur le Maire : personne n'est contre, ni s'abstient ?

Adopté à l'**unanimité**.

09-4 - SANTE - VACCINATIONS PUBLIQUES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES - RENOUELEMENT

Monsieur DULBECCO : il s'agit du renouvellement d'une convention de partenariat avec le Conseil départemental des Alpes Maritimes pour les vaccins obligatoires en sachant que le Conseil général met à disposition des vaccins, que nous mettons nous à la disposition de notre personnel et pour cela donc le Conseil général nous donne une somme forfaitaire de 7,28 € par acte pour les vaccinations anti tuberculose.

Monsieur le Maire : Pas d'interventions sur les vaccinations ?, pas de vote contre ? Pas d'abstentions?
Adopté à l'unanimité.

MADAME MURATORI - question rapportée en son absence par Monsieur LEONETTI

10-1 - RD 6007 - RD 704 - RD 4 - DIVERS SECTEURS -- REMISE DE RESEAUX D'ECLAIRAGE INTENSIF ROUTIER (E.I.R) - CONVENTIONS AVEC LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire : Comme vous le savez, à chaque mise en place par le département d'un réseau, il le remet en même temps que la voirie et permet donc à la Ville d'Antibes d'en avoir l'usage. Intervention de Madame RAVEL

Madame RAVEL : Monsieur le Maire et chers collègues, à la seule fin de faire faire des économies à la Ville qui n'aurait pas à supporter les frais engendrés par ces travaux, pourrait on inclure dans la convention, l'enlèvement des anciens foyers lumineux, qui sont déjà depuis quelques années en doublon avec ceux plus récemment installés ? En particulier sur le quartier Azurville, ce qui n'est vraiment pas très esthétique. Plusieurs démarches d'ailleurs avaient été faites auprès de la mairie à l'époque, ainsi qu'auprès EDF et du Conseil général...sans succès. A l'heure présente, cela existe toujours.

Monsieur le Maire : les avis des riverains, sur ce point, sont en partie divergents. Lorsque nous avons commencé les démarches effectivement pour supprimer une partie de l'éclairage qui était ancien et qui était substitué par le nouveau, un certain nombre de gens ont considéré que le nouveau n'était pas totalement substitutif de l'ancien. Donc, moi si tout le monde est d'accord pour qu'on enlève les anciens, cela ne posera pas un énorme problème et EDF sera tout à fait d'accord à les enlever, d'autant plus qu'ils ne sont plus dans le giron départemental.

FIN CASSETTE A FACE 2

Mme RAVEL : pardon, exactement, c'est qu'apparemment EDF n'avait pas voulu entreprendre ce genre de travaux parce qu'il estimait qu'il y avait trop de personnes à desservir, il y a des fils qui desservent certaines habitations qui partent de ces poteaux.

Monsieur le Maire : non mais le poteau, je veux dire, cela n'a rien à voir avec le centre du réseau

Mme RAVEL : oui, justement

Monsieur le Maire : lorsque je m'étais rapproché d'un certain nombre de riverains sur le quartier, il faudra le vérifier et on le vérifiera ensemble si vous le voulez bien, un certain nombre d'entre eux considéraient qu'il fallait conserver ces points lumineux

Mme RAVEL : je ne vois pas la raison, pour avoir deux..., ils sont côte à côte pratiquement

Monsieur le Maire : oui ils ne sont pas à la même hauteur

Mme RAVEL : non ils ne sont pas à la même hauteur, cela c'est clair

Monsieur le Maire : non, écoutez vérifions, moi je suis assez ouvert à ce qu' effectivement on ne fasse pas double emploi, il semblait que ce soit pas tout à fait le double emploi

Mme RAVEL : d'accord, je vous remercie Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : bien compte tenu de cette intervention, je propose d'adopter la délibération. Personne n'est contre ? Pas d'abstentions ?

Adoptée à l'unanimité.

Départ de M.MONIER – Procuration à Mme BLAZY – Présents 32 /Procurations 15 /Absents 2

CASSETTE 2 – FACE B

MONSIEUR RAMBAUD

11-1 - COOPERATION DECENTRALISEE - CONVENTION DE JUMELAGE AVEC KRASNOGORSK EN RUSSIE

Monsieur RAMBAUD : Monsieur le Maire et chers collègues, je vous propose par cette délibération d'officialiser un jumelage entre la Ville d'Antibes et celle de KRASNOGORSK en Russie, d'établir par cela des relations d'amitié de coopération entre nos villes, et de favoriser différents échanges fructueux dans différents secteurs d'activités.

Krasnogorsk se situe dans la banlieue de Moscou, c'est une ville de 100 000 habitants, c'est une agglomération qui conduit actuellement à une politique internationale dynamique et qui a plusieurs jumelages en cours. Krasnogorsk se dote d'équipements sportifs et culturels d'envergure, je rappelle que c'est la capitale culturelle de la région de Moscou, elle possède un festival de jazz qui a lieu en mai dans un site extraordinaire qui accueille également des concerts philharmoniques. La ville possède un patrimoine architectural et culturel riche, elle abrite notamment les archives nationales russes du film et de la photo. Economiquement Krasnogorsk est le siège de l'un des plus importants centres de fabrication d'instruments d'optique du monde. Outre les similitudes économiques, technologiques et touristiques qui existent entre ces deux villes, le partenariat envisagé s'appuie sur des liens historiquement privilégiés entre la Russie et la France et ce, depuis plusieurs siècles et la volonté d'Antibes de diversifier ses jumelages au nombre desquels figurent déjà, je vous les rappelle 7 villes : DECINZANO en Italie, AALBORG au Danemark, Olympie en Grèce, SCHWÄBISCH GMÜND en Allemagne, NEWPORT BEACH en Californie, KINGSLEY en Irlande et EILAT en Israël. Voilà

Monsieur le MAIRE : merci. Intervention ? Mme MURATORE

Madame MURATORE : alors vous nous proposez un jumelage avec la ville de Krasnogorsk en Russie, avec comme arguments que cette ville présente des similitudes avec la ville d'Antibes. Pour nous, les jumelages devraient au contraire permettre des relations diversifiées, des relations de coopération ou d'aide au développement et ne se conçoivent justement que dans des différences de situations sociales, culturelles etc.

Si vous choisissez que des villes présentant de fortes similitudes avec la ville d'Antibes, ces jumelages deviennent plus des opérations touristiques que de l'aide au développement. Nous souhaitons qu'un jumelage s'instaure avec des villes de pays pauvres, du sud, par exemple en Afrique, et nous renouvelons notre demande de jumelage avec une ville palestinienne pour faciliter les relations entre palestiniens et israéliens. Oui, de la même manière, moi on me demandait de travailler avec des irlandais du sud et des irlandais du nord pour faciliter les relations entre les deux Irlandes et j'ai beaucoup travaillé ainsi et cela me semble un élément qui peut être intéressant. Nous souhaitons avoir un bilan qualitatif et financier des différents jumelages. Merci.

Monsieur le Maire : Mme MURATORE, sur l'équivalence, il vaut mieux avoir une équivalence parce que il faut des villes de taille à peu près identique, il faut des villes qui ont les mêmes préoccupations en matière de développement économique, et que c'est quand même plus facile d'avoir la différence d'autres pays plutôt sur des éléments équivalents que d'être jumelé avec un village ou avec au contraire un grand centre urbain , ce qui ne correspondrait pas à la possibilité de la ville d'Antibes dans les

préoccupations de la Ville. C'est donc pour cette raison qu'on essaie d'avoir des villes qui ont à peu près les mêmes tailles et les mêmes préoccupations environnementales, touristiques, développement économique que nous.

Le deuxième point, c'est que je suis rentré en négociation avec la ville d'AKABA depuis longtemps, j'espère aboutir, vous le savez AKABA est une ville jordanienne, qui fait face à la ville d'Eilat et qui est donc de l'autre côté de l'espace dans lequel on ne peut pas dire que les pays sont particulièrement amis. Je crois que si on peut jouer un rôle, si minime soit-il dans le rapprochement des personnes qui sont dans cette situation de conflit, on peut effectivement avoir un intérêt et cela me paraît important que Antibes soit jumelée avec Eilat et avec Akaba. Quand vous êtes dans cette partie de la mer rouge, il vous suffit de regarder autour et vous avez tous les pays qui sont à portée de vue et malheureusement de canon et qui peuvent éventuellement être rapprochés par ces jumelages, qui sont des jumelages français. Lorsque je suis allé à Eilat pour la première fois, il y a peu de temps, je me suis rendu à Akaba et j'ai rencontré les responsables et j'espère que nous aurons ce jumelage qui fera qu'on aura aussi un peu rendu service à la cause de la paix.

En ce qui concerne la ville russe, je précise qu'on est dans l'année France Russie, on est dans une situation où sur la Ville d'Antibes on a eu 2 périodes : on a eu une première période dans laquelle des gens avec des fortunes importantes sont venus acheter des villas sur le Cap, ce n'est pas cela qui a motivé le fait qu'on se jumelle. Le fait qu'on ait presque 10 % maintenant de pays de l'est et en particulier 10 % de russes qui viennent comme touristes sur la Côte d'Azur avec des revenus beaucoup plus modestes que ce que j'évoquais initialement implique que l'on doit aussi s'ouvrir à ce pays et à cette culture qui est pas très éloignée d'un rapprochement qui avait lieu antérieurement entre la Côte d'Azur et la Russie. C'est la raison pour laquelle, sur diverses opportunités qui tiennent à la fois au développement économique au développement touristique, au basket pourquoi ne pas le dire ? Un certain nombre de gens qu'on a rencontré s'occupent des équipes de basket et toujours tournés sur un seul point, je le redis, Audouin RAMBAUD le sait, il n'y a qu'une raison au jumelage, c'est la jeunesse. Aussi, un jumelage qui se ferait uniquement pour qu'il y ait des déplacements de fortes délégations d'un côté et de fortes délégations de l'autre ne me paraît pas avoir d'intérêt.

Avec Aalborg , ce sont les jeux olympiques d'Aalborg, avec Schwäbisch Gmünd, c'est le Conservatoire de Musique qui a des relations maintenant très très fréquentes ; ainsi à la fête du Conservatoire une délégation allemande est venue et déjà un certain nombre des élèves d'Antibes vont partir en Allemagne.

Avec l'Irlande, c'est un échange qui est plus linguistique, avec l'Italie c'est un échange qui est plus centré sur...-mais non, pas toujours, Françoise Thomel me montre la bouche- Mais effectivement l'Italie c'est l'Italie et on a choisi une ville qui n'est pas sur la mer pour essayer d'avoir justement cette diversité.

Avec Eilat c'est une autre ville israélienne qui, effectivement a un certain nombre de similitudes et je pense qu'ils ont plutôt bien pris qu'on se rapproche d'Akaba et ce serait bien que le développement économique de cette ville se fasse sous l'égide de ces liens, même si la période actuelle n'est pas la plus facile pour opérer des rapprochements avec la ville jordanienne.

Voilà, il me semble qu'il y a peu de temps encore, les Ministres de l'Education nationale, russe et français, inauguraient au CIV de Valbonne une classe de russe et j'ai vu combien des jeunes français s'intéressaient à cette langue et combien des russes venus de toute l'ancienne URSS venaient ici perfectionner leur russe et le français. On a intérêt à avoir ce type de rapports humains, je rappelle que dans la période qui est la nôtre, les déplacements des adultes doivent être pris en charge par les adultes et comme cela a d'ailleurs toujours été le cas à la Ville d'Antibes et que les déplacements des enfants doivent être gratuits ainsi que l'hébergement. Voilà. Et si Mr PIEL veut venir à Moscou pour y faire un pèlerinage, j'irai volontiers avec lui. Krasnogorsk c'est à 20 kilomètres de Moscou !

Monsieur PIEL : ce n'est pas un pèlerinage, vu que je n'ai jamais été dans aucun pays de l'est, le seul pays de l'est que je connaisse passe en Amérique du Sud, vous voyez ! !

Monsieur le Maire : oui d'accord; vous êtes plutôt Ché Guevarien que Troskiste !!

Monsieur PIEL : quant à votre évocation de la gratuité, enfin le fait que les adultes doivent payer les transports, ce serait bien que vous fassiez la réflexion à vos amis ministres.

Monsieur le Maire : Est-ce que la Région ne paie pas les transports des Vice Présidents à une certaine période ?

Monsieur PIEL : alors là quand vous voulez ! Parce que cela doit faire maintenant 10 ans que je n'ai plus fait un voyage, une mission régionale, à part en train dans la Région évidemment.

Monsieur le Maire : ah bien voilà

Monsieur PIEL : en train dans la région en 2^{ème} classe que je paie !

Monsieur le Maire : je vais vous dire les choses, je pense à la fois que nous devons être très vigilants parce que nous sommes, vous, moi, bien sûr à plus forte raison, les ministres, des exemples pour l'ensemble de nos concitoyens. En revanche la chasse à l'élu relève d'une certaine démagogie et peut être d'un certain populisme sur lequel nous devons être extrêmement prudents. En effet, les gens qui sont ici, en gros, et moi en particulier, le métier que j'exerçais auparavant, m'apportait autant si ce n'est plus, de rémunération que celui que j'exerce aujourd'hui, y compris dans des fonctions cumulées qui, comme vous le savez, sont écartées. Donc je ne m'excuse pas d'être là où je suis, je ne m'excuse pas des indemnités, de ne pas payer l'avion pour aller à Paris défendre nos concitoyens à l'Assemblée nationale.

Il y a un moment où il faut donc être très prudent sur le fait de dire : « *il ne faut pas que, etc..* ». Quand on critique un footballeur qui va dans un hôtel il faut faire attention à ne pas se retrouver soi-même dans le même hôtel avec des prix équivalents. Attention donc à ce genre de choses parce que la dénonciation permanente est aussi un germe de populisme qui peut amener à des dérives extrémistes qu'on a antérieurement connues.

Donc bien sûr qu'il faut moins dépenser, bien sûr qu'il faut être très vigilants, bien sûr qu'il ne faut pas donner le flan à des privilèges mais il ne faut pas s'excuser, vous comme moi, d'être là où nous sommes aujourd'hui parce que nous avons la confiance du peuple et la confiance du peuple elle s'honore et en même temps le fait qu'on dise qu'il y ait des indemnités sur les élus, cela me paraît tout à fait normal.

Le fait qu'une personne arrive et dise qu'il renonce à ses indemnités, il a de la chance s'il peut le faire, cela veut dire que tu n'as pas de métier et que tu peux te permettre de faire ce que font les riches qui soient élus si un jour il n'y a plus d'indemnités.

J'appelle votre réflexion mais je sais que vous partagez cette opinion donc ne courons pas après celui qui a dépensé l'aller retour à Marseille..

Monsieur PIEL : je ne parlais pas de cela, je parlais d'allers et retours en Amérique, de cigares, de choses comme cela, vous voyez. L'aller retour à Marseille, dommage que Monsieur le Premier Adjoint ne soit plus là, évidemment il nous est remboursé, et pour ma part j'ai une voiture de fonction puisque je préside un groupe et que la loi me le permet. Croyez moi maintenant que je suis à la retraite, je n'ai pas la chance d'avoir un métier très rémunérateur, mais depuis que je suis à la retraite, une partie de mes indemnités, je suis obligé de les garder puisque ma retraite de Carrefour est très minime et ne me permet pas de vivre correctement. Et évidemment les gens qui sont dans cette salle ne sont pas concernés par ma réflexion.

Monsieur le Maire : vous avez raison et vous avez aussi raison de dire que nos indemnités servent à faire vivre les partis politiques et que ces partis font partie de l'animation de la vie civique et économique d'un pays, soyons donc prudents sur ce genre de réflexion ! Moi, vous savez je ne bois pas d'alcool, je ne fume pas de cigares, donc on ne peut pas me le reprocher !

Bien cette petite dérive nous ramène à KRASNOGORSK.

J'ai eu le plaisir de rapporter la délibération que vous deviez rapporter pendant que vous étiez absent et je suis très heureux Monsieur Gastaldi, de vous voir revenir, nous passons au vote qui est contre ? qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité

MADAME CANOVA

12-1 - POMPES FUNÈBRES – RÉGLEMENT MUNICIPAL – APPROBATION

Madame CANOVA : Monsieur le Maire et mes Chers Collègues, il s'agit d'adopter ce règlement municipal des pompes funèbres qui est bien évidemment en accord complet avec le Code général des Collectivités territoriales et qui est tout simplement un document à caractère purement pratique qui vise en fait à définir les modalités d'information des familles et les obligations des régies et des entreprises. C'est donc un document d'informations d'intérêt général, sur les formalités, le fonctionnement des services et de tout ce qui est lié à ce genre d'informations et de tout ce qu'il y a à faire à ce moment là.

Monsieur le Maire : très bien il n'y a pas de vote contre ? Pas d'abstentions ?
Adopté à l'unanimité

*Départ de M.BARBERIS – Procuration à M.PAUGET – Présents 31 Procurations 16 Absents 2
Départ de Mme CANOVA – Procuration à Mme DEPETRIS – Présents 30 Procurations 17 Absents 2*

MADAME TROTOBAS

14-1 - PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DES VOIRIES ET DES ESPACES PUBLICS - ADOPTION

Monsieur le Maire : Madame TROTOBAS, il y a une présentation avant ?

Madame TROTOBAS : je commence, la présentation est après.

La loi n° 2005-12 du 11 février 2005 est fondée sur le principe de l'accessibilité à tout pour tous, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et a instauré de nouvelles avancées en termes d'accessibilité et d'autonomie et ce texte introduit le principe de la continuité dans la chaîne des déplacements qui lie les systèmes de transport, le cadre bâti, la voirie et l'agencement des espaces publics.

Ce principe de « continuité dans le cheminement » impose notamment aux communes d'une part, d'établir un plan de mise en accessibilité des voiries et des aménagements des espaces publics et d'autre part de réaliser un diagnostic des établissements recevant du public de la 1^{ère} à la 4^{ème} catégorie pour assurer leur mise en conformité au plus tard, le 1^{er} janvier 2015.

La Commune d'Antibes, s'inscrit d'ores et déjà dans ces différentes perspectives pour ce faire, elle a créé une Commission communale d'Accessibilité et un Observatoire du Handicap et la réalisation d'un diagnostic des bâtiments communaux et des voiries et espaces publics.

Ce plan de mise en accessibilité des voiries mené conjointement avec le plan de mise en accessibilité des bâtiments communaux a permis un diagnostic global assurant le respect du principe de la chaîne du déplacement.

Présentation du plan par Monsieur LOI, Directeur des Réseaux Infrastructures– ce document figure sur le CD du Conseil municipal du 12 juillet 2010)

Monsieur le Maire : merci pour ce travail complet, exhaustif, complet et qui nécessite beaucoup de planifications.

Madame TROTOBAS : est ce que je peux conclure ?

Monsieur le Maire : concluez Madame,

Madame TROTOBAS : alors le plan d'accessibilité des voiries et des espaces publics qui est une photographie de l'état actuel du patrimoine communal viaire a été présenté et soumis à l'avis des partenaires associés, à son élaboration, plus particulièrement les personnes handicapées et les commerçants.

Il est proposé d'exécuter ce plan d'accessibilité des voiries sur une période de cinq années afin de présenter d'ici 2015 la modification de la voirie de la cité pour le bien être de tous.

Il est bien évident que ce plan fera l'objet d'une évaluation annuelle afin de mesurer l'état d'avancement des travaux d'accessibilité sur le territoire communal et de planifier chaque année les travaux à venir.

C'est dans le cadre de l'observatoire du Handicap, cité précédemment, que les partenaires responsables de ces projets feront part de leurs remarques pour faire évoluer ce document. Il sera mis à jour, révisé, communiqué à l'ensemble des partenaires associés à son élaboration et son suivi transmis à la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis puis présenté au Préfet.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le plan de mise en accessibilité des voiries et des espaces publics tel que présenté.

Je tiens à remercier particulièrement la Direction des Réseaux Infrastructures qui a réalisé en interne ce diagnostic et qui a permis de vous présenter ce plan d'accessibilité voirie, mené conjointement avec la Direction Architecture Bâtiment auxquels j'associe bien évidemment la Direction Sécurité Domaines qui en a assuré le pilotage.

Monsieur le Maire : nous nous associons à ces remerciements et à ces félicitations. Intervention de Monsieur MOLINE.

Monsieur MOLINE : effectivement, Monsieur le Maire, la loi Handicap du 11 février 2005 impose une accessibilité généralisée et soumet les ERP (établissements recevant du public) existants un calendrier strict et très court. Diagnostic d'accessibilité avant fin 2010 et mise aux normes au plus tard fin 2014.

Vous nous soumettez des plans très colorés qui pourraient être accrochés au Musée, ils ont effectivement demandé beaucoup de travail, ils sont jolis.

Plus sérieusement, votre rédactionnel sur la mise en accessibilité des voiries nous préoccupe davantage, il est précisé qu'il reste 400 sites à surbaïsser et 9 sites réalisés en 2009, à ce rythme cela nous ramène à 2055 et non 2015 pour la voirie, sans parler des ERP.

Nous voudrions connaître votre plan d'actions pour nous mettre en conformité avec cette loi, merci.

Monsieur le Maire : il y a le bon humour et le mauvais humour ! En plus il y a le mauvais humour à bon propos et le mauvais humour à mauvais propos, vous venez de faire du mauvais humour mal à propos. Ensuite ce que vous venez de dire est faux parce que s'il y a un travail exhaustif, nous n'avons pas attendu non plus d'effectuer ce travail pour se mettre en conformité. En même temps sur les bâtiments il y a une règle 2014 et sur la voirie il n'y a pas les mêmes règles. Aujourd'hui l'objectif est donc d'arriver très rapidement à ce que sur Juan les Pins, Antibes, cœur de ville, on ait un dispositif qui soit opérationnel et ce sera bien avant 2014 alors que ce n'est pas l'échéance voulue.

Si vous aviez bien écouté ce qu'a dit Monsieur LOI et ce qu'a dit Mme TROTOBAS, vous en seriez rassuré.

Madame MURATORE : la loi prévoit l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics et sa réalisation d'ici le premier janvier 2015.

Le texte de loi dit que ce plan doit comprendre un pré diagnostic pour identifier les enjeux, les contraintes et les projets d'aménagements existants, un plan d'actions pour rechercher les solutions d'amélioration ainsi qu'une estimation de leur coût et la mise en place d'un calendrier de priorité d'actions, le plan doit donner des indicateurs permettant de mesurer l'échelle des travaux à réaliser avec des implications budgétaires de très faibles à très fortes et aussi par type d'accessibilité : fauteuils roulants, malentendants,... Le PAV doit aussi identifier les cas d'impossibilités techniques après une étude avec les associations et les acteurs locaux. La délibération précise : » plan de mise en accessibilité des voiries et des espaces publics –adoption ». Or les documents qui nous sont présentés ne répondent pas à l'ensemble des travaux d'élaboration du "PAV mais seulement à la partie état des lieux. Quelques éléments pour 2010 ont été donnés en séance aussi nous ne nous prononcerons pas sur ce document et attendons la présentation du PAV complet.

Monsieur le Maire : je rappelle que la loi c'est cette majorité qui est toujours en place qui l'a votée. Cette loi effectivement impose que les bâtiments soient en conformité en 2014 et qu'elle ne donne pas de programme pour les voiries, les voiries irriguent tellement le pays, qu'on ne peut pas imaginer que la petite route de montagne qui aboutit à tel ou tel endroit soit mise en totale conformité. Notre objectif c'est d'obtenir à la fois bien entendu sur nos bâtiments, nous avons un échéancier qui est tout à fait conforme, mais aussi d'obtenir que les cœurs de villes et en particulier la zone de la Fontonne, du centre ville et de Juan les Pins soient totalement accessibles. C'est un objectif qui me paraît à la fois réaliste, sur lequel vous l'avez vu dans ce budget supplémentaire, cela n'a peut être pas attiré votre attention, il y a 200.000 € pour l'accessibilité voirie et cela veut dire que chaque année il y a un budget qui est consacré à l'avancée de ce dispositif qui n'est pas uniquement un état des lieux mais qui a montré différents dispositifs qu'on met en place d'ici la fin du mandat. 2014 comme c'est la fin du mandat, cela nous permet d'aller au bout de la démarche.

Compte tenu de ces explications et chacun faisant ce qu'il veut, je propose de passer au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions : **Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M.DUJARDIN, M.MOLINE, Mme MURATORE, M.AUBRY**) **APPROUVE** le plan de mise en accessibilité des voiries et des espaces publics tel qu'annexé à la délibération.

14-2 - ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS – ACCUEIL D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP – PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT MEDICO EDUCATIF LE MOULIN

Madame TROTOBAS : vous savez mes Chers Collègues que l'accueil sur le temps extra scolaire des enfants en situation de handicap constitue un élément important de la politique d'intégration que la Commune a engagée. Aussi je vous propose une convention entre l'Institut médico-éducatif Le Moulin et la Ville d'Antibes afin d'accueillir un jeune antibois porteur de handicap au centre des Colonnes, accompagné d'un éducateur pour favoriser son intégration et l'amener vers l'autonomie. Je vous propose d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Monsieur le Maire : il n'y a pas d'interventions, personne n'est contre, ni s'abstient ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a **AUTORISE** Monsieur le Député-Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'Institut Médico Educatif Le Moulin ainsi que ses éventuels avenants.

M. Alain BIGNONNEAU

21-1- PORT ABRI DE LA PRESQU'ILE DE L'ISLETTE - CONVENTION D'UTILISATION - VILLA'AIGUE-MARINE' - S.C.I. AWOHAMA

21-2- PORT ABRI DE LA PRESQU'ILE DE L'ISLETTE - CONVENTION D'UTILISATION - S.A. PALMETTO

Monsieur le Maire : mes Chers Collègues sur ces deux délibérations suivantes, j'ai écrit un certain nombre de lettres aux autorités et je n'ai pas reçu de réponse ; en particulier je souhaite savoir quelle est la légalité d'une délibération mettant à disposition le domaine public directement sans appel d'offres, même si je comprends bien qu'il est difficile de l'attribuer à une autre personne.

Je voudrais savoir quelle est la validité d'une délibération qui recouvrerait sept ans d'occupation du domaine public et qui serait non renouvelable d'une année sur l'autre et enfin je souhaiterais avoir un certain nombre d'éclaircissements sur les sommes demandées aux personnes qui assumeraient l'entretien de ce domaine.

C'est la raison pour laquelle, et vous voudrez bien m'en excuser, n'ayant pas les réponses complètes aux trois questions, je vous demande le report de ces deux délibérations.

Monsieur PIEL : vous avez évoqué rapidement le sujet est ce que l'on peut, autant sur le sujet précédent nous partageons tout à fait vos vues, autant sur ce sujet là, franchement..

Monsieur le Maire : vous ne savez pas comment vous partagez mes vues puisque je demande le retrait.

Monsieur PIEL : sur le sujet précédent, le handicap

Monsieur le Maire : non mais j'ai bien compris

Monsieur PIEL : comme vous n'avez pas dit le vote, je précise qu' on a voté pour

Monsieur le Maire : j'ai bien vu que vous avez voté pour, il y a six abstentions et j'ai précisé que la délibération était adoptée.

Maintenant en ce qui concerne ces deux délibérations comme j'ai ces interrogations, je les retire, vous comprendrez que je n'ouvre pas le débat et je vous dis pourquoi je demande leur retrait parce que j'ai trois interrogations pour lesquelles je veux avoir des réponses qui soient claires. Je n'ai pas ces réponses aujourd'hui, je vous demande donc de reporter ces délibérations.

Je vous demande donc de voter pour le report de ces deux dossiers, qui est contre, qui s'abstient ?

Report adopté à l'unanimité

Je vous prie de m'excuser d'avoir mis à l'ordre du jour une délibération que nous n'étions pas en mesure d'adopter, compte tenu des questions et du manque d'explications que j'aurais eues à vous fournir et que je m'étais moi-même posées.

Nous passons maintenant à la concession de distribution d'eau potable.

Monsieur CHIALVA

24-1 - CONCESSION DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – MODIFICATION DU CONTRAT – PASSATION D'UN AVENANT N°16 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur CHIALVA : l'échéance du contrat de concession qui nous lie avec VEOLIA se rapprochant, il est nécessaire d'établir un avenant de clôture ce qui nous a permis de renégocier quelques modalités dont notamment le prix de l'eau et le rendement du réseau, modalités que je vais vous exposer maintenant.

Je vous remercie Monsieur le Maire ainsi que l'Administration pour le travail dans la mise en œuvre de cet avenant qui va dans le sens de l'amélioration du service public et d'un arrêt de l'augmentation de son prix.

Ont donc été obtenus par la Ville, vis-à-vis de Véolia, les avancées suivantes :

- baisse de 5 % du prix de l'eau potable, facturée aux abonnés, revenant aux délégataires à la valeur du premier janvier 2010 et gel de ce prix jusqu'à expiration du contrat.

Cette clause met fin à l'augmentation automatique du prix de l'eau qui avait été fixée par la formule K, objectif : atteindre 80 % de rendement du réseau, en cas de non atteinte de cet objectif, le délégataire sera assujéti à l'application de pénalités ;

- augmentation du programme de travaux au montant total de 10.808.000 € avec prise en charge de deux kilomètres de canalisation supplémentaire et l'installation de 25 compteurs en ligne sur du domaine privé ;

- restitution à la Commune sur un budget annexe de l'eau qui sera mis en place avant 2012 du solde du programme de travaux à réaliser par le délégataire ;

- installation de 37 compteurs de sectorisation sur le réseau d'eau potable – estimation : 400.000 e ;

- installation de la télérelève sur l'ensemble des équipements communaux – estimation : 20.000 € ;

- réalisation d'une unité de traitement des eaux sales, des bio filtres par flottation – valeur 900.000 €, afin d'augmenter la capacité actuelle de la station d'épuration d'environ 8 à 10.000 équivalent habitants ;

- réalisation des opérations de renouvellement, relatives aux équipements de la station d'épuration et listées dans l'avenant à l'annexe N°7. avec bien évidemment l'identification des biens de retour avant la fin du contrat permettant la continuité du service public, cela inclut la clarification des régimes des biens de retour, des biens de reprises, la remise des plans des ouvrages, des fichiers abonnés et la liste du personnel affecté au contrat dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

Il n'est pas toujours possible de changer les modalités contractuelles qui nous lient à Véolia depuis plus d'un siècle et cet avenant de fin de contrat est l'occasion d'adopter une réponse positive à toutes les remarques ou critiques qui ont pu être formulées au moment des comptes rendus annuels d'activités.

Je me félicite de notre collaboration avec les membres de la Commission consultative des Services publics locaux et les services municipaux mais aussi de notre collaboration avec Véolia qui a permis cet accord à l'avantage de la Ville.

Ce n'est que le début du travail dont le point d'orgue sera les bénéfices que nous obtiendrons pour l'après 2012.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de cet avenant n° 16, adossé à la convention en date du 16 mars et 2 avril 1927 entre la Commune d'Antibes et Véolia Eau, ancienne Compagnie générale des Eaux et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer. Cet avenant a été soumis à la Commission de Délégation de Service Public du lundi 21 juin 2010 et a reçu un avis favorable,

Monsieur le Maire : merci Monsieur CHIALVA, je passe la parole à Monsieur MOLINE qui souhaite intervenir.

Monsieur MOLINE : merci Monsieur le Maire, la Commune a négocié un avenant avec des objectifs attendus depuis longtemps et une baisse du prix de l'eau de 5 %, nous nous rapprochons ainsi peu à peu de la normalité nationale, tant par le prix que par le rendement. Nous osons espérer que Véolia soucieuse de son image soldera le programme de travaux sous le contrôle vigilant de la Ville .

Dans l'ensemble nous approuvons donc les termes de cet avenant n° 16, nous regrettons presque qu'il intervienne dix huit mois seulement avant l'expiration du contrat de DSP. Nous attendons l'audit sur l'eau que nous avons voté avec vous, le futur débat : DSP ou régie ? Que nous aborderons sereinement et de façon constructive pour le bien des antibois. Cet avenant sera une bonne base de négociation avec le futur délégataire si on devait s'orienter à nouveau sur une DSP.

Monsieur le Maire : merci, intervention de Monsieur PIEL.

Monsieur PIEL : Monsieur CHIALVA cela ne fait pas plus de cent ans, pour l'instant nous en sommes à 83 ans et donc à terme de la gestion de service public sans renouvellement de concession, mais je vous l'accorde , comme ici on se félicite à chaque fois d'être les meilleurs, c'est un record de France, il n'y a aucune Commune de cette importance, même de plus petites, qui ont un contrat d'une durée de 83 ans !!

Monsieur le Maire : mais oui il y en a plein !

Monsieur PIEL : non pas de cette durée, ce n'est pas possible

Monsieur le Maire : Nice a fait une concession 20 ans après son rattachement, cela fait 130 ans !

Monsieur PIEL : j'étais en train de dire de communes de cette importance, comme vous parlez à chaque fois , j'essaie , donc si on me trouve une commune de la strate, de l'importance d'Antibes , où on a tenu 83 ans sans renouveler la concession, sans qu'il y ait un appel d'offres, et bien écoutez je paie une bouteille d'eau aux tables !

Rires dans la salle

Effectivement ce rapport contient des petits cadeaux de Véolia qui représentent quelques gouttes d'eau dans un océan de profit, d'ailleurs quitte à baisser les tarifs, pourquoi 5 % ? Pourquoi pas 10, ou 20, quelle explication, quelle justification, quel impératif pour cette ristourne qui est ridicule, à moins que ce ne soit une sorte d'appât ou de prime de fidélité en vue, comme l'a dit Monsieur MOLINE, du renouvellement de la concession, etc. etc..

Cela n'exonèrera pas la Compagnie de répondre le moment venu sur l'état du réseau, sur les fuites, on est quand même à 85 %, c'est un objectif, le rendement est médiocre. La ville de Martigues qui, elle, est en gestion publique depuis des décennies est parvenue à n'avoir que 10 % de pertes ! 10 !% !! Donc 85 % est un rendement médiocre et on espère que la Compagnie nous donnera aussi des explications sur la gestion du Syndicat de la Rive droite du Var, sur par exemple l'exclusivité donnée à Véolia pour la pose des canalisations et autres travaux de ce type.

Est-ce que nous allons voir et avoir ces informations dans l'audit que nous avons décidé et voté ensemble à l'unanimité et qui devrait être à notre disposition depuis le mois de mars. Pourquoi n'est-il pas public ? Est-ce que c'est simplement un retard ou bien est ce que c'est un besoin de lifting pour qu'il soit plus présentable ?

CASSETTE 3 - FACE A

Monsieur le Maire : quand on lifte l'eau elle se ride...

Monsieur PIEL : Je parlais de l'audit ! ...rires... A cette occasion je dois redemander et je le redemande sérieusement de créer une commission ad hoc pour qu'à la fin du contrat, le bilan, le cahier des charges futur et le choix entre la gestion publique ou privée soient transparents. Ce qui est sûr c'est que pendant toutes ces années, la gestion de l'eau ne s'est pas effectuée avec comme souci la protection de la ressource, le respect du droit vital à l'eau pour chaque habitant de la Commune.

Nous pensons que seule une gestion publique peut gérer, protéger, distribuer ce qui n'est pas une marchandise mais un bien commun. La gestion marchande de l'eau a un seul intérêt, augmenter les dividendes des actionnaires. Elle génère opacité, surfacturation, financement occulte. Elle gère à court terme au mépris de la préservation de la ressource.

D'ici la fin de l'année, et c'est la nouvelle proposition que je vous fais, le Conseil Régional pourra mettre à la disposition de la Commune d'Antibes, comme toutes les communes de la Région, un outil qui permettra aux communes qui le souhaitent, de faire la transparence et de juger réellement et vraiment la différence entre les choix de gestion, qu'ils soient publics ou privés.

Quand je dis les choix de gestion publique je ne joue pas sur les mots, une délégation de service public dans le cas de la gestion de l'eau, ce n'est pas une gestion publique de l'eau.

Voilà en quelques mots les questions que nous voulions poser à l'occasion de présentation de ce rapport.

Monsieur le Maire : Une délégation de service public est autorisée pour l'eau...

Monsieur PIEL : C'est autorisé mais ce n'est pas une gestion publique de l'eau. Elle est déléguée à une société qui a des actionnaires, qui fait des profits sur la vente de l'eau.

Monsieur le Maire : Elle rend l'équipement au bout de la délégation de service public et elle en rend compte.

Monsieur PIEL : On le verra...

Monsieur le Maire : S'il y avait une délégation et un délégataire, il me semble que nous serions plus exigeants qu'il y a 83 ans...

Monsieur PIEL : J'espère et j'en suis sûr...

Madame MURATORE : Vous aviez renégocié avec VEOLIA une baisse de 5 % du coût pour l'utilisateur

d'eau potable et le gel de ce prix jusqu'au 31 décembre 2012.

Nous rappelons qu'à Antibes, l'eau a augmenté en 5 ans, de plus de 52 % et que la baisse que vous proposez laissera toujours à la charge des consommateurs, une augmentation en 5 ans, de plus de 44 %. Beaucoup plus que l'augmentation des salaires, pensions de retraite et des minimas sociaux.

Heureusement cela n'augmentera plus jusqu'à la fin du contrat, ce qui nous laisse deux ans de répit.

Lorsque l'on compare la baisse obtenue, avec celle obtenue par d'autres villes, on voit bien que l'on n'est pas à la même échelle. Toulouse 25 %, Lourdes 30 %, Cannes 18 % et en Corse 5 % en 2010. Je m'arrête là.

Le prix de l'eau à Antibes est et sera toujours nettement supérieur à la plupart des villes de France. Toulouse 1,05 ; Lourdes 0,6924 et je ne parle pas des villes où l'eau est en régie.

De même, lorsque l'on compare le prix de l'abonnement avec d'autres villes, là aussi, nous sommes dans les villes les plus chères des villes de France, je vais reprendre Lourdes : 15 € par an.

En ce qui concerne les travaux : comment pouvez-vous espérer voir réaliser des travaux plus importants en trois ans que les quatre années précédentes et voir respecter les engagements alors que sur la convention précédente, ils n'ont pas été respectés.

Vous prévoyez une amélioration du rendement du réseau actuellement de 80 % jusqu'à 85 %, quel exploit ! Mais si l'on sait que le rendement ne sera jamais de 100 %, il aurait été logique et cohérent de placer cette exigence plus haut.

Ce mauvais rendement par rapport à d'autres villes, montre bien le retard pris dans l'entretien du réseau. Il faudrait m'expliquer en quoi les compteurs-relevés permettent, je cite : "une meilleure maîtrise des ressources". Pour nous ils ne permettent que de supprimer des emplois, au délégataire de faire des économies non pas pour les antibois, mais pour les actionnaires.

Qu'en est-il du coût de l'assainissement que les usagers paient aussi, nous n'avons aucune information.

En conclusion j'avais envie de dire "de qui se moque-t-on ?".

Nous rappelons notre proposition de mise en place d'un tarif à très faible coût correspondant au service de base et une augmentation progressive du prix avec l'augmentation de la consommation.

Comme mes collègues nous attendons toujours l'audit et nous renouvelons notre demande de commission spécifique pour cet audit, ce que vous aviez refusé. Merci.

Monsieur le Maire : Pourquoi ne pas avoir baissé le prix plus tôt ? Parce qu'un seul contrat est possible, c'est un contrat de fin de concession qui modifie le contrat initial.

Donc, je vous rappelle que ce n'est pas moi qui ai signé ce premier contrat il y a 83 ans, et que donc, je le subis, comme tout un chacun.

Ensuite, je voudrais enlever le deuxième élément, le prix de l'eau a augmenté de 45 % en 14 ans.

Madame MURATORE : Moi, c'est le tableau que nous avons dans le document qui nous a été remis, entre le 1^{er} janvier 2006 et le 1^{er} janvier 2010, nous sommes à 52,085 %.

Monsieur le Maire : Vous prenez l'assainissement + l'eau et vous faites l'amalgame. Si on parle uniquement de l'eau, entre 1994 et 2008 c'est 45 %.

En même temps cela correspond à une formule qui dit :

$(k = 0,10 + 0,60 \text{ sm/somo} + 0,10 \text{ emt/mt0} + 0,10 \text{ tpo1/tpo0} + 0,10 \text{ psdc/psdco})$

Nous appliquons cette formule depuis 80 ans. En 14 ans il y a eu une augmentation de 45 %, ne me demandez pas à quoi elle correspond, on la subit.

Ensuite, aujourd'hui les chiffres que donnait Mme MURATORE, de Toulouse, qui a obtenu 20 % etc. ce

sont des négociations nouvelles. Nous ne sommes pas dans une négociation nouvelle, nous sommes dans une fin de contrat. Cela n'a rien à voir. S'il y avait une négociation nouvelle avec un délégataire j'espère bien que l'on obtiendrait un tout petit peu plus que 5 %.

Je pense d'ailleurs que nous obtiendrons d'ailleurs plus de 5 %. Et pourquoi pas plus ? D'abord parce que l'équilibre général d'un contrat de concession doit être respecté. S'il est profondément déséquilibré, économiquement, cela entraîne une non validité du contrat.

Un concurrent peut très bien dire que l'on est en train de faire un "dumping" négatif vis-à-vis du contrat et peut l'attaquer. 5 %, après un avis juridique, ne bouleverse pas l'économie générale du contrat et permet de respecter un contrat qui date de 83 ans, dont j'attendais avec impatience la fin en 2012 et qui arrive bientôt.

Bien entendu, nous aurions pu ne rien dire du tout. Nous avons dit ici en Conseil municipal, qu'en fonction de l'audit, nous envisageons sérieusement la mise en régie. On est venu nous voir en nous demandant ce que l'on souhaitait comme geste supplémentaire. Nous l'avons pris, je le reconnais, c'est un geste modeste mais pas négatif. Non seulement nous baissons de 5 % en janvier, cela fera quand même plaisir à l'ensemble de la population mais nous n'augmentons pas jusqu'en 2012, date de renouvellement de la concession.

En même temps, nous passons de 80 à 85, c'est plus facile de passer de 70 à 80 que de 80 à 85. Et la plupart des villes de même strate ont des rendements qui tournent autour de 85.

Cela ne veut pas dire que lorsqu'il y aurait une éventuelle négociation, on ne monte pas le degré d'exigence. Enfin, on a demandé un certain nombre de travaux qui devaient être exécuter.

Donc on peut considérer que c'est une petite négociation. Imaginons l'inverse, je vous dis que cela va continuer à augmenter et que cela augmente de 5 %. Que diriez-vous ? Que j'altère le pouvoir d'achat des concitoyens...

La baisse est de 5 % et cela n'augmente plus jusqu'en 2012. En 2012 on renégocie ou en prend en régie. Cela veut dire que ce n'est pas une si mauvaise nouvelle que ça pour l'ensemble des antibois et des juanais.

Sur l'audit. Je vous rappelle qu'il a trois parties. J'ai hésité à vous montrer les trois parties. En réalité il y a une première partie qui me paraît devoir être montrée assez rapidement. C'est la partie "délégation de service public" en cours. Elle se termine. Où en est-on ? Quelles sont les marges ? Pourquoi paie-t-on ce prix de l'eau ? Pourrait-on payer un autre prix ? Si je le traduis en langage clair, cela veut dire : si j'étais en régie combien paierais-je ?

Dans le volet de l'audit il y a une deuxième partie, vous le savez, c'est l'aide au choix du mode de gestion. Je le garde en régie, je fais une délégation, je la fais sur combien d'années, quels sont les avantages et les inconvénients ?

En dernière partie, ayant choisi la technique, on va vers la solution retenue. Il me semble que la première partie est particulièrement intéressante. J'en ai connaissance dans ses grandes lignes, elle doit être présentée au Conseil municipal.

La première partie est : qu'a-t-on fait sur la gestion en cours et comment envisager la solution ? Comment peut-on faire le meilleur prix pour la meilleure qualité de service ? C'est cela qui nous oriente pour le choix.

Etant en juillet, si je vous le présente aujourd'hui, certains diront que ce n'est pas normal, pendant l'été... Si vous voulez que l'on présente quelque chose de plus global au tout début du mois de septembre on peut le faire aussi.

Aujourd'hui l'objet est de dire qu'un délégataire est venu, on a regardé dans le cadre d'équilibre d'un contrat que nous n'avons pas choisi et d'une augmentation figée que nous n'avons pas choisie, nous avons dit "halte aux hausses !", mise en place immédiate d'une baisse, passage à 80 % et nous renégocierons éventuellement en 2012. C'est tout. C'est modeste mais l'absence d'augmentation sur les

deux ans qui viennent plus la baisse de 5 % cela ne fait du mal à personne dans une période de crise financière.

Nous vous proposons cet avenant. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur PIEL : Vous n'avez pas répondu sur la commission ad hoc.

Monsieur le Maire : A quoi sert une commission ad hoc ? Expliquez-moi pourquoi vous en voulez ? Parce qu'il y a des commissions...

Monsieur PIEL : Là c'est un dossier important, on voit bien l'enjeu de la suite. Franchement si les commissions ad hoc...

Monsieur le Maire : ...mais pourquoi la commission chargée de ce problème-là ne peut pas se saisir de ce sujet et en débattre tranquillement et dire que c'est ouvert aux autres ?... Pourquoi faire une commission ad hoc ?...

Monsieur PIEL : la commission ad hoc permettra d'aller au fond pour ce qui se termine, y compris au niveau du cahier des charges. Je pense qu'une commission ad hoc avec cette question de l'eau, si elle n'a pas sa vocation-là, c'est qu'elle n'a la vocation nulle part. On a créé des commissions ad hoc pour d'autres sujets beaucoup moins importants.

Je pense qu'une commission ad hoc où la majorité serait évidemment la majorité et où l'opposition serait représentée, permettrait de travailler de façon constructive à ce dossier.

Monsieur le Maire : Il y a une commission de délégation de service public, elle existe... ne me forcez pas à le dire... quand elle se réunit, vous n'y êtes pas.

Il y a la commission consultative des services publics locaux. Elle existe aussi. Donc vous souhaitez que l'on crée une commission alors que ces commissions correspondent bien à l'objectif de la gestion de l'eau.

Monsieur PIEL : à la commission consultative des services publics locaux on va présenter la totalité de la démarche c'est-à-dire là où il y aura les représentants de citoyens etc.

Monsieur le Maire : On peut toujours créer des commissions supplémentaires qui se substituent aux commissions existantes...

Monsieur PIEL : Non non...

Monsieur le Maire : Si vous n'êtes pas dans une commission, venez-y ! Vous y êtes bienvenu.

Monsieur PIEL : Je ne parle pas en mon nom personnel. Je dis que sur une question de cette importance, c'est le type même de création d'une commission ad hoc, avec le nombre de réunions autant de fois qu'il est possible pour travailler la question. Si on reste avec les commissions existantes, y compris certaines commissions qui sont convoquées à 9 h 30 le matin, pour des gens qui travaillent, vous voyez... c'est quand même assez difficile.

Donc une commission ad hoc effectivement, avec un représentant de chaque groupe... oui la commission d'appel d'offres se réunit à 9 h 30 le matin, je suis désolé...

Monsieur le Maire : Je me posais la question si vous étiez en activité.

Monsieur PIEL : Oui j'ai quand même deux ou trois jours à Marseille, vous vous êtes à Paris. Si on fait la réunion quand vous êtes à Paris vous ne pouvez pas y participer, c'est pareil pour moi. Après c'est un choix, on peut choisir de ne pas mettre en place la commission ad hoc, cela augure mal de la suite.

Monsieur le Maire : Je vais l'étudier mais je ne vois pas pourquoi on créerait une commission supplémentaire aux commissions existantes.

Madame MURATORE : Dans les commissions telles que vous les proposez tous les groupes de l'opposition ne sont pas représentés.

Monsieur le Maire : Eh bien qu'ils viennent.

Madame MURATORE : A ce moment-là vous dites : "on prend la commission existante avec une réunion de cette commission, spécifique sur ce point-là et on l'ouvre aux groupes non représentés".

Monsieur le Maire : Bien sûr que c'est ouvert, je l'ai dit en début de mandat et je l'ai toujours fait. Les commissions sont ouvertes à tout le monde, elles ne sont pas délibératives mais consultatives. Le fait de ne pas participer à un vote d'une commission n'apporte pas grand-chose, mais on peut y intervenir, on y peut poser des questions.

Aujourd'hui nous sommes sur cette délibération. On baisse de 5 % et on n'augmente plus jusqu'en 2012. On exige des travaux et on obtient 85 % de rendement.

En 2012, nous verrons en fonction de l'audit, quelle voie nous devons prendre.

Qui est contre ? 3. Qui s'abstient ? 2.

Adopté à la majorité par 42 voix POUR sur 47 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

Bien, on attribuera à la Majorité, à la Droite et au Centre, le fait que le prix de l'eau baisse à Antibes et que la Gauche a voté contre.

Monsieur PIEL : *inaudible hors micro*

Monsieur le Maire : ... mais l'avenant c'est la baisse du prix de l'eau... je ne peux pas faire autrement, vous le savez très bien.

Madame MURATORE : Tout à l'heure vous m'avez dit... pour rappeler mes exemples, Toulouse... je connais très bien, c'est une négociation liée à une fin de contrat.

Monsieur le Maire : Si c'est une négociation liée à une fin de contrat, cela veut dire qu'il y avait une telle disparité dans le contrat à la fin qu'ils ont pu se permettre de faire 25 % sans déséquilibrer le contrat. C'est une loi, ou bien vous le savez et vous faites semblant de ne pas le savoir, vous ne pouvez pas changer l'équilibre global du contrat. C'est une règle de droit. Celui qui fait 25 % s'expose à un problème juridique, ou bien il s'est vraiment fait flouer dans les dix dernières années, ce qui n'est pas impossible aussi.

Nous passons à la délibération suivante.

Départ de M.BIGNONNEAU - Procuration à M.AMAR, la procuration de Mme DUMONT à M.BIGNONNEAU devient caduque – Présents 29 /Procurations 17 / Absents 3

MADAME CURTET

33-1 - PRESENTATION DU BILAN 2009 – SERVICE MAITRISE DE L'ENERGIE - VILLE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS -

Madame CURTET : Il n'y a pas de vote, mais une petite présentation.

Monsieur TREMBLAY : Bonjour à tous, je vais vous présenter le bilan annuel 2009 du service Maîtrise de l'Energie à travers le suivi...

Monsieur PIEL : Monsieur le Maire, rappel au règlement !

Monsieur le Maire : Monsieur PIEL.

Monsieur PIEL : Nous avons tous des occupations, et je constate que nos collègues sortent. J'ai aussi un rendez-vous important. Si l'opposition sort de la salle il n'y aura pas le quorum. Je souhaiterais que nos collègues de la majorité aient la même décence que nous et qu'ils restent jusqu'à la fin du Conseil municipal car si nous partons, vous n'avez plus le quorum. Je suis désolé...

Monsieur le Maire : Il y a des besoins hygiéno-sanitaires qui imposent à quelques personnes de s'absenter un moment. Par ailleurs un tiers de votre effectif est absent et 50 % de l'effectif de l'opposition restante.

Monsieur PIEL : *inaudible*

Monsieur le Maire : ... partez Monsieur PIEL ! De toute façon c'est une présentation sans vote, cela ne pose aucun problème. Si vous voulez partir, partez !

Monsieur PIEL : *inaudible*

Monsieur le Maire : ... non, pas tout le monde. Tout le monde est revenu....

Monsieur PIEL : *inaudible*

Monsieur le Maire : Monsieur PIEL, pas de théâtralisme. La prochaine fois que vous êtes obligés de partir et qu'il n'y aura plus personne sur le banc communiste, je ne vous ferai pas cette remarque désobligeante.

Cela aussi, ce sont des petits coups que l'on ne doit plus faire à notre âge... ne faites plus cela ! S'il n'y a plus le quorum, effectivement c'est embêtant, mais il y a le quorum.

Monsieur PIEL : *inaudible*

Monsieur le Maire : ... partez ! il y aura encore le quorum.

Monsieur PIEL : Non, c'est intéressant...

Monsieur le Maire : et cela intéresse aussi la majorité. Les élus de la majorité ont déjà eu cette présentation et ils l'ont pour la deuxième fois. Nous allons écouter cette présentation avec intérêt parce que cela nous intéresse et surtout parce que l'action de la Ville est exemplaire et que l'on ne va pas se priver de la présenter. Elle va vous plaire car vous représentez la Gauche et l'Ecologie.

Monsieur TREMBLAY : Ce plan de trente-cinq actions s'articule autour de trois axes qui sont la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles puis l'engagement de la Ville d'Antibes Juan-les-Pins dans l'éco-responsabilité.

Tout d'abord, dans la lutte contre le changement climatique, sept actions ont été réalisées fin 2009, dans les domaines du développement des véhicules propres et des déplacements propres, puis dans la construction et la rénovation des bâtiments dans le respect de l'environnement.

Dans le domaine des véhicules et des déplacements propres, tout d'abord, la Ville a poursuivi sa politique d'achat de véhicules propres fonctionnant au gaz naturel. La flotte comprend à présent 23 véhicules légers et utilitaires légers et utilitaires légers fonctionnant au gaz naturel.

Conformément à la demande de Monsieur le Maire il y a trois ans, un véhicule léger sur deux et un véhicule utilitaire sur trois, achetés, utilisent le GNV.

Par ailleurs, une station privative de distribution de gaz naturel a également été créée par le Service Maîtrise de l'Energie. Elle permet d'avoir des prix de carburant gaz plus attractifs pour la Ville, que l'utilisation de la station Sophia Antipolis par exemple. Elle permet d'économiser 1 600 € par an sur le budget carburant de la Ville mais aussi de limiter la pollution par notamment la non utilisation de poids lourds pour ravitailler la station.

Cette station est complètement opérationnelle depuis l'automne 2009 et sera renforcée en 2010 par du stockage supplémentaire. Enfin, la Ville poursuit la mise à disposition d'une navette électrique gratuite aux antibois lors de chaque période de piétonisation de la Vieille Ville.

Dans le domaine de la construction, le cahier des charges énergétiques et environnementales est toujours appliqué lors des constructions ou des réhabilitations importantes réalisées par la Direction Architecture et Bâtiments.

Il a permis d'aboutir à l'objectif "bâtiment basse consommation" pour la future salle omnisport des Trois Moulins. Des études thermiques sont également réalisées en interne par le Service Maîtrise de l'Energie, sur l'ensemble des projets de travaux réalisés par la Direction Architecture et Bâtiment, à l'aide d'un logiciel de simulation thermique-dynamique que possède le Service.

L'application des préconisations réalisées par le Service Maîtrise de l'Energie lors des études thermiques sur cinq bâtiments a permis d'économiser 21 000 € annuellement et d'éviter le rejet de 67 tonnes de CO².

Un partenariat a été initié en 2009 par le service et le Lycée Léonard de Vinci d'Antibes. Ce partenariat se concrétise aujourd'hui par une proposition de convention de trois ans entre le Lycée et la Ville, qui vous sera soumise par délibération après cette présentation.

Il s'agira pour la Ville d'accueillir un apprenti de la licence professionnelle haute performance énergétique d'un niveau bac + 3 et de poursuivre les dons de matériels réformés à usage pédagogique, de réaliser des visites d'installations techniques de la Ville, puis d'intervenir au lycée pour réaliser deux formations d'une demi-journée d'économiste de flux et de maintenance des chaufferies.

Ensuite, en matière de préservation de la biodiversité des ressources naturelles, quatre actions ont été réalisées fin 2009 dans les domaines du développement, des énergies renouvelables ; des économies de ressources naturelles ; et l'optimisation des déplacements des agents municipaux.

Tout d'abord, sur les sites où ont été réalisés des travaux par le Service en 2009, 14 m² de panneaux solaires thermiques ont été installés au Stade Gilbert Auvergne, et au groupe scolaire Jacques Prévert aux Semboules, qui vont permettre de ne pas rejeter 7 tonnes de CO² chaque année.

Ensuite, des travaux de rénovation de la chaufferie du poste de police Poincaré avec le passage du fioul au gaz et la mise en place d'une chaudière murale haut rendement, vont permettre d'économiser 1 100 euros par an et d'éviter le rejet de 4 tonnes de CO².

Des travaux similaires à l'Atelier parc auto de la ZI des Trois Moulins ont permis d'améliorer le confort des utilisateurs tout en économisant 2 000 euros par ans et en évitant de rejeter 7 tonnes de CO² dans l'atmosphère.

Dans le domaine de l'eau, une opération de mise en place de robinet de type "presto" a été réalisée sur la moitié des écoles et des salles de sports de la Ville d'Antibes. L'ensemble de cette action qui se poursuivra en 2010 permettra de réaliser une économie d'eau de 20 % sur l'ensemble des sites concernés.

Enfin, dans le domaine de l'optimisation des déplacements des agents municipaux, une charte d'utilisation des véhicules municipaux a été réalisée et validée dans une commission technique paritaire au mois d'octobre 2009. Il s'agit en fait d'un véritable règlement intérieur qui liste les droits et les devoirs de chacun, en matière d'utilisation des véhicules municipaux.

Ce règlement sera soumis lors d'un prochain Conseil municipal, à la rentrée 2010 et applicable en 2011.

Pour finir, le bilan dans l'axe concernant l'engagement de l'Administration dans l'éco-responsabilité, 8 actions ont été réalisées fin 2009, dans les domaines de l'organisation et la sensibilisation des acteurs de l'énergie sur le territoire, dans la mise en place d'une structure de conseil et d'information, dans l'accompagnement des antibois vers l'éco-responsabilité, dans la communication vers les antibois au sujet des actions en matière d'économie d'énergie de la Ville d'Antibes Juan-les-Pins et pour finir, dans

l'instauration d'une politique d'achats responsables.

Dans l'axe trois, tout d'abord, concernant l'organisation des acteurs de l'énergie, des réunions du groupe de pilotage Energie ont été réalisées courant 2009 au sein du Service Maîtrise de l'Energie, en présence de Mme Carine CURTET.

Ces premières réunions concernaient la planification et la méthodologie de la mise en œuvre des actions à réaliser dans le cadre du plan d'actions jusqu'en 2012. Ensuite, une première cession d'économie de flux a été réalisée dans les locaux de la CASA, et à destination des communes membres de l'agglomération.

10 communes participent à cette formation de trois jours. Elle a été fortement appréciée par les participants et une nouvelle cession sera organisée fin 2010.

Enfin, l'ouverture d'une permanence de l'espace Info-énergie début 2010 à Antibes, a été organisée en 2009 par le Service Maîtrise de l'Energie de la Ville en collaboration avec les services de la CASA.

Cette permanence désormais ouverte tous les vendredis après-midi de 14 h 30 à 18 h 30 à la Mairie annexe de la Croix Rouge, il s'agit d'apporter des conseils aux antibois qui se posent des questions en matière d'économies d'énergie, de travaux ou encore d'obtention de financement dans ce domaine.

Afin de sensibiliser les antibois aux économies d'énergie, et dans le but de montrer et valoriser les actions qu'elle a réalisées sur son propre patrimoine, le Service Maîtrise de l'Energie a postulé et obtenu des prix récompensant ces actions dans le domaine de l'énergie avec un prix "Territoria d'Or" dans le domaine d'évaluation des politiques publiques en matière de gestion de l'énergie, et une "Marianne d'Or" du développement durable.

De plus elle est lauréate du prix "Agir pour l'énergie" de la Région PACA, de part la mise en œuvre d'actions pilotes et exemplaires en matière énergétique au niveau régional.

Par ailleurs, 3,8 gw/h de certificat d'économie d'énergie ont également été attribués par la DREAL, à la Ville d'Antibes, compte tenu des actions réalisées par le service depuis plusieurs années.

Ces certificats, après inscription sur le registre national, pourront être revendus à des opérateurs ayant l'obligation de réaliser ce type d'action ou d'acheter ces certificats.

Ensuite, des logo spécifiques "Antibes Juan-les-Pins roule vers l'avenir" ont été également apposés sur les véhicules fonctionnant au GNV afin que cette action au gaz naturel pour les véhicules soit plus visible par les antibois.

Pour terminer, des critères environnementaux ont été introduits dans les marchés publics, par exemple, pour les achats de papier et de véhicules.

Je vous remercie.

Applaudissements

Monsieur le Maire : Cette action a porté ses fruits, elle a été récompensée à divers niveaux et elle doit se poursuivre.

Vous voyez Monsieur PIEL, cela valait le coup d'attendre un tout petit peu.

Il n'y a pas d'intervention sur la présentation de ce bilan qui est à votre disposition. Il vous est demandé d'en prendre acte.

Le Conseil municipal en prend acte.

En même temps, je le dis à la majorité comme à l'opposition, il faut que nous ayons une réflexion commune pour aller plus loin. Aujourd'hui la première étape n'était pas la plus difficile, nous devons maintenant franchir des étapes plus difficiles.

Quand on commence à économiser l'énergie, dans un premier temps, c'est le changement des chaudières, les minuteurs, cela fait que l'on économise vite beaucoup d'argent. Dans un deuxième temps il faut être vigilant pour trouver de nouvelles sources.

33-2 - CREATION D'UN POSTE « ECONOME DE FLUX » POUR LE SERVICE MAITRISE DE L'ENERGIE - DEMANDE DE SUBVENTION LIEE

Monsieur le Maire : Je rappelle avant que Carine CURTET prenne la parole, que cela n'est pas une création, ce poste existe déjà. Il s'agit d'un terme administratif mais qui ne correspond pas à une enveloppe budgétaire supplémentaire.

Madame CURTET : Tout à fait. Ce recrutement vient compléter l'effectif qui avait été prévu au départ de la création du Service et du fait de différents jurys de recrutement infructueux, la convention était devenue caduque, donc il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à créer un poste d'économiste de flux et à faire toutes les démarches auprès du Conseil Régional pour engager une procédure d'aide à la création du poste.

Monsieur le Maire : Intervention ? Non. Nous passons au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

33-3 - ENVIRONNEMENT - SERVICE MAITRISE DE L'ENERGIE - FORMATION - ECHANGE D'INFORMATIONS - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE LYCEE LEONARD DE VINCI

Madame CURTET : C'est une des actions qui vous a été présentée dans le bilan d'activités. La Ville d'Antibes souhaite jouer un rôle moteur en matière d'économie d'énergie et donc elle souhaite s'impliquer dans la formation des antibois pour atteindre les objectifs.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Monsieur le Maire : Nous avons noué un partenariat fort avec le lycée Léonard de Vinci. Un des volets est celui que nous délibérons aujourd'hui, le deuxième est une œuvre de l'ensemble des élèves achevée à l'initiative de Michel GASTALDI et pour lequel nous avons eu une aide de la Région. Le troisième volet est l'exposition annuelle aux Bains Douche des œuvres des élèves de céramique poterie, qui permet de montrer au public leurs œuvres.

Le quatrième volet sera en place dès la fin de l'année, il consiste à mettre à disposition des Casemates, à côté des Bains Douche et de permettre à des jeunes artistes sortant du lycée, sur choix présenté par les professeurs, de commencer leur carrière professionnelle et de tourner tous les ans avec de nouveaux élèves et ainsi mettre des jeunes artistes en contact direct avec le monde économique et commercial.

C'est un élément important de travail en commun sur la formation et l'échange avec le Service Maîtrise de l'Energie, en particulier sur les bâtiments.

Nous passons au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

MONSIEUR GILLI - question rapportée en son absence par Monsieur LEONETTI

38-1 - SITES DU BOIS DE LA GAROUBE ET FORT CARRE - CONVENTIONS DE GESTION AVEC LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL - RENOUELEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire : Vous le savez, en plusieurs séries, le site du bois de la Garoupe et du Fort Carré a une convention avec le Conservatoire du Littoral et en même temps, un certain nombre de travaux ont été échelonnés et permettent de restituer à la fois les restanques et la flore présente sur le site.

C'est la raison pour laquelle au nom de Matthieu GILLI absent, je vous demande l'autorisation de signature de ces deux conventions.

Intervention de Monsieur MOLINE.

Monsieur MOLINE : Il s'agit-là d'un renouvellement de convention comme vous le dites, qui, nous l'espérons, ne restera pas lettre-morte. En effet, la Ville comme le Conservatoire, pourront-ils faire ce sur quoi on s'engage, mise en valeur du site, entretien courant, débroussaillage ?

J'ai toujours connu le Fort Carré avec des fossés pleins de ronces et dimanche dernier encore, ils en étaient envahis. Convention ou pas, la situation semble rester la même.

Monsieur le Maire : Nous passons au vote. Qui est contre ? S'abstient ?

Adopté à l'**unanimité**.

Je vous remercie.

Mes chers collègues, le prochain Conseil municipal aura lieu le 12 juillet.

Nous avons assisté récemment à la présentation de l'Atelier Littoral. J'ai demandé aux services de la Ville de présenter un pré-projet d'organisation Lacan-Marenda. Je vous propose de regarder avant le Conseil municipal pendant une heure, l'aménagement possible de Lacan-Marenda, en ayant rappelé, juste en chapeau, l'Atelier du Littoral et ses propositions.

Donc, à mon sens, l'audit sur le personnel, pourrait être présenté en septembre, ainsi que l'audit sur l'eau, sinon la séance du 12 juillet serait trop chargée et la concentration risquerait de ne pas être totale sur ces sujets.

Je vous propose qu'en dehors des délibérations habituelles, le 12 juillet, on rappelle la présentation de l'Atelier Littoral, afin qu'il y ait échanges et débat sur les travaux faits par la Ville d'Antibes sur Lacan-Marenda et qu'ensuite on passe aux délibérations.

Je vous remercie.

La séance est levée à 19 h 10.

Le Directeur Général des Services,
Secrétaire Auxiliaire de Séance,



Stéphane PINTRE



La Secrétaire de séance,



Nathalie DEPETRIS

ANNEXE A LA DELIBERATION

BUDGET VILLE / 2010 / DM 1

VOTE PAR CHAPITRE PROPOSITIONS NOUVELLES

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

20	Immobilisations incorporelles	45 700,00	A la majorité par 38 voix POUR sur 47 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
204	Subventions d'équipement versées	-28 000,00	A la majorité par 38 voix POUR sur 47 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
21	Immobilisations corporelles	505 100,00	A la majorité par 38 voix POUR sur 47 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
23	Immobilisations en cours	-657 198,01	A la majorité par 38 voix POUR sur 47 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
041	Opérations patrimoniales	1 439 016,00	A la majorité par 38 voix POUR sur 47 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)

RECETTES

13	Subventions d'investissement	-331 571,42	A la majorité par 38 voix POUR sur 47 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
10	Dotations, fonds divers et réserves	500 000,00	A la majorité par 38 voix POUR sur 47 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
1068	Excédent fonctionnement capitalisé	128 885,96	A la majorité par 38 voix POUR sur 47 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
040	Opérations d'ordre entre sections	-302 826,59	A la majorité par 38 voix POUR sur 47 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
041	Opérations patrimoniales	1 439 016,00	A la majorité par 38 voix POUR sur 47 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011	Charges à caractère général	4 616 010,27	A la majorité par 38 voix POUR sur 47 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
65	Charges de gestion courante	487 222,00	A la majorité par 38 voix POUR sur 47 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
67	Charges exceptionnelles	2 008 008,00	A la majorité par 38 voix POUR sur 47 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
022	Dépenses imprévues	2 000 000,00	A la majorité par 38 voix POUR sur 47 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
042	Opérations d'ordre entre sections	-302 826,59	A la majorité par 38 voix POUR sur 47 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)

RECETTES

013	Atténuations de charges	- 473 500,00	A la majorité par 38 voix POUR sur 47 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
73	Impôts et taxes	832 294,00	A la majorité par 38 voix POUR sur 47 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
74	Dotations et participations	-384 043,00	A la majorité par 38 voix POUR sur 47 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
77	Produits exceptionnels	796 000,00	A la majorité par 38 voix POUR sur 47 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)

ANNEXE A LA DELIBERATION

BUDGET ASSAINISSEMENT / 2010 / DM1

VOTE PAR CHAPITRE PROPOSITIONS NOUVELLES

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES

21	Immobilisations corporelles	20 000,00	A la majorité par 38 voix POUR sur 47 (7 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY)
23	Immobilisations en cours	459 954,45	A la majorité par 38 voix POUR sur 47 (7 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY)
16	Emprunts et dettes assimilés	20 000,00	A la majorité par 38 voix POUR sur 47 (7 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY)
041	Opérations patrimoniales	46 000,00	A la majorité par 38 voix POUR sur 47 (7 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY)

RECETTES

13	Subventions d'investissement reçues	400 000,00	A la majorité par 38 voix POUR sur 47 (7 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY)
10	Dotations, fonds divers et réserves	90 000,00	A la majorité par 38 voix POUR sur 47 (7 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY)
106	Réserves	984 581,56	A la majorité par 38 voix POUR sur 47 (7 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 954,45	A la majorité par 38 voix POUR sur 47 (7 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY)
041	Opérations patrimoniales	46 000,00	A la majorité par 38 voix POUR sur 47 (7 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY)

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

011	Charges à caractère générale	95 000,00	A la majorité par 38 voix POUR sur 47 (7 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY)
012	Charges de personnel et frais assimilés	100 000,00	A la majorité par 38 voix POUR sur 47 (7 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY)

65	Autres charges de gestion courante	-10 000,00	A la majorité par 38 voix POUR sur 47 (7 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY)
67	Charges exceptionnelles	40 000,00	A la majorité par 38 voix POUR sur 47 (7 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY)
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 954,45	A la majorité par 38 voix POUR sur 47 (7 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY)

RECETTES

70	Produits des services, du domaine et ventes	-200 000,00	A la majorité par 38 voix POUR sur 47 (7 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY)
74	Dotations, subventions et participations	- 60 000,00	A la majorité par 38 voix POUR sur 47 (7 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY)

ANNEXE A LA DELIBERATION

BUDGET SPANC / 2010 / DM 1

VOTE PAR CHAPITRE

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES

21	Immobilisations corporelles	6 221,00 €	A la majorité par 38 voix POUR sur 47 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
-----------	-----------------------------	------------	--

RECETTES

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6,27 €	A la majorité par 38 voix POUR sur 47 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
------------	--	--------	--

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6,27 €	A la majorité par 38 voix POUR sur 47 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
------------	--	--------	--

RECETTES

70	Produits des services, du domaine et ventes	-20 000,00 €	A la majorité par 38 voix POUR sur 47 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
74	Dotations, subventions et participations	-3 699,75 €	A la majorité par 38 voix POUR sur 47 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)

BUDGET REGIE DE TRANSPORT / 2010 / DM 1

VOTE PAR CHAPITRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011	Charges à caractère général	19 830,16	A la majorité par 38 voix POUR sur 47 (5 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY et 4 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE)
------------	-----------------------------	-----------	--

RECETTES

74	Subvention d'exploitation	-1 000,00	A la majorité par 38 voix POUR sur 47 (5 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY et 4 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE)
-----------	---------------------------	-----------	--
